

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du jeudi 09 juillet 2013
Openbare zitting van maandag 09 juli 2013

M. le Président - M. de Voorzitter, Michel Eylenbosch :

Je déclare la séance publique du Conseil communal du 9 juillet 2013 ouverte (19h00). Ik verklaar de openbare zitting van de Gemeenteraad van 9 juli 2013 geopend (19u00).

Nous abordons le point 1 de l'ordre du jour qui concerne la désignation du secrétaire faisant fonction, de Madame Carine Van Campenhout qui remplace Monsieur De Winne à partir du 10 juillet jusqu'au 4 août, donc à partir de demain.

1. Désignation du secrétaire faisant fonction - Confirmation.
Aanstelling van de waarnemende secretaris - Bekrachtiging.

M. le Président :

Tout le monde est d'accord ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

2. Octroi d'un subside à Itinéraire et Dialogue.
Toekenning van een toelage aan "Itinéraire et Dialogue".

M. le Président :

Il s'agit d'un montant de 1000 euros. Pas de problème?

Je donne la parole à Madame Tahar.

M. Ikazban :

Avant le premier point...

M. le Président :

Ah ! Je n'avais pas vu, mea culpa, je reviens vers vous après, Monsieur Ikazban...

Madame Tahar, vous avez la parole.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président. Je voulais faire une brève intervention par rapport à ce point comme pour les autres qui vont suivre, les 2, 3 et 4. Il s'agit ici de soutenir le projet et pas du tout de m'y opposer, bien entendu. Ma question – et je l'avais déjà posée lors des précédents Conseils communaux – est en fait d'avoir un canevas précisant la manière dont

les subsides sont octroyés, les critères retenus surtout quand le subside est octroyé, comment on procède pour les pièces justificatives... Ce qui, pour moi, n'est pas clair à ce niveau. Je ne sais pas si je peux me rendre dans un service en particulier pour pouvoir avoir la traçabilité de la liquidation de ces sommes-là. Encore une fois, les projets sont, je le répète, intéressants – je les soutiens et, le groupe, aussi – mais ce n'est pas le premier projet ni la première association pour lesquels le Conseil propose une somme sans que nous n'ayons de suite. Ma question porte, surtout, sur les conditions d'octroi et les justifications. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar. Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Madame Tahar pour votre question, merci Monsieur le Président. Je vais peut-être être redondant parce que, il y a quelque temps, vous aviez posé les mêmes questions par rapport aux ASBL qui se voient octroyer des subsides. Il faut savoir que ces différentes ASBL, pour les points 2, 3, 4 et 5, sont des ASBL que la Commune aide depuis quelques années. Donc, on leur octroie un subside qui représente une partie de leur budget global d'organisation de leur activité. Je le répète, le seul habilité au sein de la Commune à pouvoir vérifier l'utilisation de cet argent est le Receveur communal qui peut, à tout moment, convoquer les responsables de ces associations et vérifier la bonne utilisation de ces subsides.

En ce qui concerne votre préoccupation quant à la manière dont on tient compte des projets et dont on évalue la pertinence, il faut savoir que, avec mes collègues, nous travaillons sur un projet de refonte du règlement général d'octroi des subsides. Une fois que ce nouveau règlement aura vu le jour, nous aurons à ce moment-là un outil beaucoup plus précis pour expliquer quels sont les critères retenus pour soutenir tel ou tel projet. Il y aura une définition des types de projets qui seront soutenus. Nous aurons à ce moment-là un outil pour tous les services qui octroient des subsides au niveau communal.

Mme Tahar :

Je vous remercie. Est-ce qu'on peut avoir un peu plus de précision sur la date, l'échéance où le règlement sera élaboré, et quand en sera-t-on informés ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Il est prévu qu'avant la fin 2013 nous venions ici au Conseil communal proposer ce nouveau règlement pour les subsides.

Mme Tahar :

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je vous ai demandé la parole avant le point 1...

M. le Président :

Oui, je ne l'avais pas remarqué, je m'en excuse...

M. Ikazban :

Nonobstant les remarques de ma collègue concernant les points 2, 3, 4 et 5, nous voterons favorablement pour ces points-là. Elle a le droit de poser des questions même si elle a reçu les mêmes réponses. Je voulais simplement vous dire, Monsieur le Président, que lors du Conseil communal du mois de juin, on nous avait dit qu'il n'y aurait pas de Conseil communal en juillet et que, par contre, il y en aurait un fin août. On a certes été convoqués de manière réglementaire, dans les délais légaux mais on aurait quand même voulu et souhaité être concertés. Je ne sais pas si les autres groupes ont été concertés, - en tout cas le mien, pas du tout - concernant l'organisation du Conseil communal début juillet et, surtout, le changement de jour, puisque d'habitude il a lieu le troisième jeudi du mois. Ce n'est pas du tout polémique, mais simplement pour vous dire qu'on a voté la fois passée à l'unanimité un nouveau R.O.I. Et dans ce même ordre d'idées, le souhait est qu'on puisse au moins se concerter, pour l'organisation de nos réunions surtout quand on annonce qu'il n'y en a pas, qu'on puisse au moins le faire avec mon groupe – je parle en tout cas au nom de mon groupe, je ne sais pas si les autres ont été concertés – Finalement, ma question subsidiaire est : puisqu'il y en a un aujourd'hui, est-ce qu'il y a toujours un Conseil de prévu fin août ? Je vous remercie.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, la raison pour laquelle un Conseil communal est organisé aujourd'hui tient au fait qu'il y a plusieurs points qui permettraient de le faire, qui pourraient passer et par-là même alléger le Conseil du mois d'août. Cette réunion a été demandée par le Collège. Je passe donc la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Comme vous l'avez dit, Monsieur Ikazban, la procédure est respectée. C'est vrai que nous serons attentifs à ce que vous soyez informés dans les meilleurs délais pour les prochains Conseils communaux. Il faut savoir que, pour l'année prochaine, le tableau n'est pas encore arrêté du fait qu'il y a notamment des jeudis qui tombent à l'occasion de l'Assomption ou de la Pentecôte. Il y a donc un certain nombre de dates à modifier. Se pose aussi la question de savoir si nous n'avons pas intérêt à déplacer nos Conseils communaux le mercredi pour, éventuellement, suspendre les séances, les reprendre le jeudi et vous permettre, donc, de pouvoir pleinement intervenir sans que nous fassions des heures supplémentaires jusqu'au petit matin. Ce sont donc des préoccupations qui sont prises en considération et, bien évidemment, vous serez informés en temps utile, de toutes les modifications qui pourraient intervenir et du calendrier précis des prochains Conseils communaux.

M. le Président :

Et pour compléter ce que Madame la Bourgmestre vient de dire, j'ajoute que j'ai déjà travaillé en collaboration avec le Secrétariat à un nouvel agenda jusqu'à fin 2014 et nous attendons quelques précisions par rapport à des disponibilités de salles principalement.

Aussitôt que ça sera terminé, on vous communiquera les dates définitives. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre. Simplement, l'objet de ma demande n'est pas d'être uniquement informés, mais on souhaite être concertés. Quand on change de date, de périodicité, le minimum est qu'on nous consulte. Maintenant, regardez, mon groupe est là en nombre, malgré tout. Pour les prochaines fois, quand il y a organisation d'un Conseil alors qu'on avait dit qu'il n'y en avait pas, on voudrait qu'on soit concertés, pas informés – l'information, c'est obligatoire. Ma remarque va dans le même sens que l'approbation du R.O.I. à l'unanimité la dernière fois et ne se veut pas du tout polémique, au contraire.

M. le Président :

Non, non, je vous en remercie. Est-ce qu'on peut voter le point 2 ?
Pas de problème ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**3. Octroi d'un subside à la Najah BJJ Academy.
Toekenning van een toelage aan de Najah BJJ Academy.**

M. le Président :

C'est un subside de 750 euros pour l'organisation des 13èmes championnats internationaux du jiu-jitsu brésilien.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'aurais voulu vous demander comment se faisait la publicité au niveau des jeunes de Molenbeek pour faire la connaissance de ce club.

M. le Président :

Merci Madame Bastin. Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Madame Bastin, il ne s'agit pas, ici, d'un club mais de l'organisation de ce qu'on appelle *Les Spartakiades*. C'est un événement, l'un des plus importants en Belgique, qui entre dans le cadre de la pratique du jiu-jitsu brésilien. Il regroupe des dizaines de clubs dont des clubs molenbeekois. C'est un vrai championnat dont la publicité est faite par les organisateurs et non par la Commune.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss. On peut accepter ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

On passe au point suivant :

4. Octroi d'un subside au Shoto KC Molenbeek.

Toekenning van een toelage aan Shoto KC Molenbeek.

M. le Président :

C'est un subside de 750 euros pour l'organisation de leur tournoi annuel. On peut accepter ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

5. Octroi d'un subside au Nippon Karate Club.

Toekenning van een toelage aan Nippon Karate Club.

M. le Président :

C'est un subside de 750 euros, afin de les aider à amener des jeunes au tournoi de l'Aube en France le 23 juin prochain, (je suppose que c'est dépassé). On peut accepter ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

6. Nouvelle loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Il s'agit de toute une série de points relatifs à l'achat de matériel pour différents services. On peut accepter ?

Mme Tahar :

Excusez-moi...

M. le Président :

Madame Tahar, Monsieur Berckmans, il s'agit d'une communication. Nous ne faisons que voter le mode de financement. Het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Het was gewoon ter titel van inlichting. Ik stel vast dat het gaat om de herstelling en de herstockering van een reeks stoelen van Lodewijk XIII en Lodewijk XV. Ik stel tot mijn genoegen vast dat de gemeente over dit historische patrimonium beschikt. Over hoeveel stoelen gaat dat en waar staan die stoelen?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vous remercie. Il s'agit ici de décisions qui ont été prises par le Collège pour faire approuver une série de dépenses pour l'achat de matériel. Je voulais en fait vous faire partager une réflexion concernant toutes ces dépenses qui vont être faites pour l'achat de matériel ou de restauration de divers objets. Je m'interroge, parce que ce n'est pas la première fois que le Conseil communal doit approuver des communications ou des projets de dépense.

M. le Président :

Madame Tahar, vous prenez connaissance des différents points. Par contre, le Conseil décide du mode de financement, ce n'est pas la même chose.

Mme Tahar:

Oui, justement ... Je voulais juste vous faire part – si vous permettez quand même que je termine ma réflexion – de deux sommes qui sont importantes : quand on voit des fauteuils style Louis XIII ou Louis XIV qui vont être restaurés pour un montant de plus de 15 000 euros – je vous passe tous les autres achats et restaurations de matériel qui vont être faits – je m'interroge sur les priorités de la Commune, finalement. Quand il s'agit de projets à finalité sociale, on connaît la situation financière de la Commune et on sait qu'elle est déficitaire, que, malheureusement, les projets à caractère social sont parfois peu financés ou soutenus. (*Je ne pense pas que tout le monde soit intéressé par mon intervention...*).

En tout cas, je voulais juste vous interpellier par rapport à cela, sur les critères définis pour restaurer ou dépenser telle somme d'argent qui provient quand même du contribuable. J'aimerais bien qu'on puisse, si possible, me répondre. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre, pardon, à Madame P'tito.

Mme P'tito :

J'avais complémentaiement une question par rapport à l'achat de véhicules. Là aussi c'est presque 60.000 euros et j'aurais aimé avoir aussi les écoscores de ces véhicules. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame P'tito. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

En ce qui concerne le regarnissage des fauteuils, il faut dire que ce sont, en fait, des fauteuils qui font partie du patrimoine du château du Karreveld et cela fait plusieurs années que la Commune a décidé d'assurer progressivement la restauration du mobilier qui fait partie du patrimoine de la Commune. Et nous considérons qu'il est important que ce patrimoine soit entretenu avant qu'il ne se dégrade. Ces chaises sont fort utilisées et il est naturel qu'après un certain nombre d'années elles soient restaurées. Je pense donc que ce ne sont pas des dépenses somptuaires ou accessoires. Cela relève d'une gestion en bon père de famille de ce château qui est quand même fort apprécié par de nombreux habitants, citoyens molenbeekoïses ou autres.

Voilà ce que je peux vous communiquer sur ce point. Ça n'enlève rien aux priorités que nous devons avoir également dans le cadre de nos politiques sociales notamment. D'ailleurs, Madame Tahar, je n'ai pas connaissance, à ce jour, de projet qui aurait été supprimé en ce domaine.

En ce qui concerne les voitures, j'avoue que je ne suis pas une spécialiste et Monsieur Mahy sera plus à même de vous répondre même s'il se déplace essentiellement à vélo.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Pas toujours, parce que je suis venu en voiture. De mémoire, il y a un petit pick-up destiné à la propreté publique pour l'enlèvement des petits encombrants, un camion-plateau qui sert au service Plantations, si je me souviens bien, et un troisième véhicule qui sert pour la propreté publique mais dont je ne me souviens plus du type – désolé, mais je vais retrouver l'information et je vous la donnerai en séance. Ah ! C'est très difficile de trouver des hybrides en utilitaire, surtout qu'il faut de la puissance et en général, des diesels et c'est bien dommage... Mais si on me propose un Twizy porte-conteneurs, je prends, j'adopte tout de suite.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dus ik had de vraag gesteld over hoeveel stoelen het ging, en, ik vind dat dus helemaal geen nutteloze uitgave, ik vind het belangrijk dat het patrimonium wordt bewaard,

maar om een idee te hebben hoeveel stoelen er bestaan. Misschien kunnen we straks gaan tellen als we in de Karreveld staan.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Il ne s'agissait pas de m'opposer à la restauration de fauteuils, quels qu'ils soient. C'est une remarque d'ordre général. Je suis novice au Conseil communal et je voulais comprendre les critères et les modalités pour l'achat de matériel avec parfois des sommes très importantes. Et quand je découvre ça, je me pose des questions. Je voulais juste vous faire part de cette réflexion. Mais encore une fois, je ne m'y oppose pas, Madame la Bourgmestre.

M. le Président :

Merci Madame Tahar. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je n'ai pas la réponse concernant le nombre de fauteuils, mais elle vous sera communiquée par écrit.

M. le Président :

On peut accepter le mode de financement ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

7. Plans d'investissements pour des fonds destinés au paiement des pensions futures (non solidarisées et mandataires communaux) - Report du 20/6/2013.

Investeringsplan voor de fondsen bestemd voor de betalingen van de toekomstige pensioenen (niet-gesolidariseerden en gemeentelijke mandatarissen) - Uitstel van 20/6/2013.

M. le Président :

Je passe la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président. La dernière fois, plusieurs questions ont été posées et une confusion a été faite entre les placements des particuliers et les placements des autorités publiques. Je tiens à rappeler ici qu'il n'existe aucune garantie pour les placements publics. Il existe uniquement une garantie d'Etat pour les placements des particuliers. Ces placements se font dans le cadre de la circulaire régionale relative à la gestion des réserves conçues dans le cadre de la loi du 6 août 1993 et modalités relatives aux comptes des provisions pour liquidation des pensions non solidarisées.

L'article II point 2 de cette circulaire rappelle que l'autorité de tutelle est d'avis que la gestion de ces réserves doit être confiée prioritairement à une institution de prévoyance. Toutefois, dans l'hypothèse où une autorité locale serait amenée à exercer elle-même la gestion des réserves précitées – ce qui est le cas de la Commune de Molenbeek -, il ressort des principes de la FSMA que, s'agissant du placement des deniers publics, cette gestion ne peut être effectuée qu'avec la plus extrême prudence et en se cantonnant à des produits de placement couverts par une classification de degré de risque zéro ou une classification équivalente. En tout état de cause, le capital doit être garanti. Donc, ce qui est le cas de ces deux placements proposés au sein du Groupe *BNP-Paribas* qui, je tiens à le rappeler, n'a rien à voir avec *BNP-ParibasFortis*. Donc *BNP-Paribas Invest Partners* n'a rien à voir avec la banque *Paribas Fortis*. Ce sont deux entités juridiques différentes, à part entière qui font partie du Groupe *BNP*. Ce n'est pas une institution bancaire mais un gestionnaire d'actifs. Donc, le risque de faillite est quasi nul. C'est hors bilan. Ces placements sont gérés hors bilan du gestionnaire d'actifs.

Pour ce qui est de *Delta Lloyd*, il s'agit de l'une des banques de gestion du patrimoine les plus renommées de Belgique. Donc, pour ceux qui suivent la bourse, elle est souvent classée au *BEL 20*, ce qui est le cas actuellement. D'autant plus que ces deux placements sont des comptes à terme qui peuvent être interrompus à tout moment. La Commune a donc la possibilité d'arrêter ça à tout moment. La conséquence, bien sûr, serait de ne pas avoir les intérêts. Ce qui est investi ce sont les intérêts dégagés par ces placements, sinon les deux capitaux placés de deux fois 5 millions sont garantis à cent pour cent. Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari. On peut approuver ? Ont demandé la parole Messieurs Berckmans, Achaoui, Ait Jeddig, Mesdames Ouberri, Dekens. Personne d'autre ? Oui, Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik heb twee vragen, over de belegging bij Delta Lloyd : gaat het over een termijnrekening, dus dat is in principe een risicoloze belegging, dat is mijn vraag.

Mijn tweede vraag: bij het target click fund van 5 miljoen, wij moeten beslissen dat er een kapitaalgarantie is van 100%, voor mij is dat ok, maar mijn vraag aan de schepen is: is dat zo letterlijk opgenomen in het contract dat zal getekend worden met de andere partner ? Met andere woorden : zou de andere partner die kapitaalgarantie effectief garanderen ? Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans. Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président, je veux simplement apporter une petite nuance par rapport aux deux autres qui ont été proposées. Effectivement si au niveau de la *Delta Lloyd Bank* il y a la notion de terme – c'est-à-dire 5 ans – on ne le remarque pas au niveau de la *BNP* ; donc on parle d'abord de la valeur de l'actif sur la durée de vie du plan. Aussi, première question : quelle est la durée du plan lui-même ? Ça c'est déjà une chose. A

l'article II de l'arrêté précité, on reprend effectivement les éléments des considérants, mais puisqu'au niveau de *Delta Lloyd* on garantit quand même après terme un rendement net cumulé de 396.914 euros s'il n'est pas repris dans l'article II, donc ça c'est une condition ; à mon avis, au niveau du placement, je pense que ça doit être aussi repris dans l'article II puisque ça fait partie intégrante de la décision. Troisième question : est-ce qu'il y a eu d'autres banques renommées - les éléments qui ont été fournis par l'Echevin apportent de la clarification - parce qu'on sait très bien que c'est un secteur très sensible avec des produits tous azimuts qui garantissent d'emblée des intérêts optimaux. Mais on constate qu'avec les fluctuations et les changements d'humeur boursière il y a des surprises. Donc, là je suis agréablement surpris de voir que les réserves ont été prises. Est-ce qu'il y a eu d'autres banques renommées qui ont été également approchées et répondaient à l'offre de la Commune ? C'étaient là mes trois petites questions.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui. Je donne la parole à Monsieur Aït Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je remercie Monsieur Haouari pour ses explications. Il n'en reste pas moins que, avant la crise de 2008, toutes les banques étaient solides. Je reste donc sur mon avis par rapport au précédent Conseil. S'il s'agit de fonds de pension, on joue peut-être avec l'argent de la retraite des gens, alors qu'on songe à prolonger ou retarder l'âge de mise en pension. C'est quand même des risques, des risques importants. Par qui seront garantis ces placements ? Telle est la grosse question. Je voterai contre pour les raisons que j'ai déjà évoquées. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig. Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Merci Monsieur le Président. En complément aux questions posées par mon collègue, Monsieur Achaoui, je voulais savoir par rapport à l'article I pour l'investissement à la *BNP* s'il s'agit d'une gestion assistée, à quel intervalle vous êtes tenus au courant de l'évolution – à la baisse ou à la hausse, je ne sais pas exactement comment ça fonctionne – et à quel moment vous pouvez décider de débloquer si vous avez besoin de cet argent ? Y a-t-il alors des pénalités ou non ? Peut-être l'avez-vous dit mais je ne l'ai pas retenu. Et par rapport, bon, à l'autre placement ... 5 ans à terme, si on n'a pas besoin d'argent, le capital est garanti ... qui vivra verra, comme on dit.

M. le Président :

Merci Madame Ouberri. Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Ja, ik had nog een vraag ter verduidelijking: dus ik begrijp dat dit gelden zijn om de pensioenen te betalen van de gepensioneerden van de gemeente die eigenlijk op pensioen waren op het moment dat we ingestapt zijn in de pool van RSZPPO, gaat het dus om de middelen die we opzij zetten die we dan later gaan gebruiken om die pensioenen te kunnen betalen in de toekomst ? Dus is dit een soort fonds dat de gemeente aanlegt om in de toekomst dan ook nog die pensioenen van die oude gepensioneerden te kunnen betalen ?

M. le Président :

Dank u Mevrouw Dekens. Je passe la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. La fois dernière, au mois de juin, on n'a pas voulu voter contre ce point. Vu l'absence de réponse claire, on avait demandé de reporter le point et d'organiser une réunion plus technique, parce que qui peut dire ici qu'il est spécialiste en la matière, à part quelques-uns, pour répondre à toutes les questions et interrogations légitimes que nous avons ? Mais dans la première partie de la réponse de l'Echevin par rapport à la confusion sur la garantie d'Etat, ce n'est pas chez nous que la confusion a été faite, c'est dans votre réponse Monsieur l'Echevin. C'est quand, au départ, vous avez donné des réponses aux questions posées. C'est ce qui a entraîné, je pense, la confusion chez beaucoup de Conseillers, notamment de mon groupe. Au départ, on n'avait pas l'intention de voter contre et on avait demandé sagement, par prudence, de reporter le point et d'organiser une réunion plus technique. Evidemment, sans savoir qu'on allait avoir un Conseil communal au mois de juillet. Je rejoins les questions qui ont été déjà posées, j'entends certaines réponses de l'Echevin, j'entends qu'il y a un investissement où le capital est garanti, sur un seul en tout cas, pas sur l'autre, donc on continue à jouer à la bourse – *sur les deux ? Moi, j'ai compris un seul* - En tout cas, ce n'est pas clair et je voudrais poser la question suivante : est-ce que ce point doit absolument passer aujourd'hui ou au mois d'août, de sorte à pouvoir organiser cette réunion ? Car je pense que ces points sont importants.

Personne, évidemment, n'est contre le fait de créer des fonds pour payer les pensions et tout le monde, dans ce Conseil, y est, je pense, favorable. Néanmoins, par rapport à ces investissements et à toutes les questions liées à l'éthique - et je vois bien que vous avez modifié la délibération, vous amenez un petit peu de réponses aujourd'hui -, ma question est de savoir s'il y a vraiment obligation que le point passe aujourd'hui, pourquoi pas le mois prochain avec une pré-réunion technique avec tous ceux qui ne sont pas des spécialistes de la matière et qui souhaitent prendre une décision en âme et conscience ? Merci.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je vais répondre à la question par laquelle vous m'interpellez personnellement. J'ai reçu une demande du Collège qui souhaite que le point soit voté aujourd'hui. Donc, je le proposerai au vote une fois les débats terminés. Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président. Par rapport à votre question, Monsieur Berckmans, c'est prévu effectivement dans les contrats avec les organismes financiers. Je rappelle aussi que, une fois que le point sera passé au Conseil communal, il sera soumis à l'approbation des autorités de tutelle. Les autorités de tutelle ne peuvent approuver le point si le capital n'est pas garanti à 100 %, comme je l'ai rappelé tout à l'heure.

Monsieur Achaoui, je réponds à vos questions. La durée du plan *Delta Lloyd* est de 5 ans. D'autres banques ont été effectivement consultées ; il s'agit de *Belfius*. Mais *Belfius* ne fait pas ça, elle ne fait que des comptes à terme avec un taux d'intérêt inférieur à 1 %, donc ça ne couvre même pas l'inflation. Vous comprendrez, Monsieur Achaoui, qu'il s'agirait d'un mauvais placement si on optait pour un compte à terme avec un intérêt créditeur de 0,70 %, si ma mémoire est bonne.

Monsieur Aït Jeddig, vous parlez de risque. Il faut savoir qu'on a l'obligation de fructifier cet argent. C'est une obligation légale. La Commune doit gérer en bon père de famille ses deniers publics et, notamment, les fonds de pension.

Madame Ouberri, effectivement, il s'agit d'une gestion assistée. On est tenus au courant au jour le jour si on le désire. On peut sortir, récupérer notre argent quand on veut. Et il n'y a pas de sanction par rapport à ça, la seule sanction étant, bien sûr, qu'on ne peut pas avoir les intérêts créditeurs si nous retirons l'argent trop tôt.

Madame Dekens, il s'agit d'un fonds qui a été créé il y a quelques années déjà. La Commune avait constitué avec le CPAS en 2000 un fonds de pension. Ce fonds de pension a été fructifié par les deux organismes, notamment par la Commune qui avait un fonds beaucoup plus important. A la base, il s'agissait de 150 000 000 francs belges, donc 3 157 000 euros. Durant la période de 2000 à 2010 la Commune a injecté dans ce fonds tous les bonis, les bonis des comptes notamment qu'elle a eus, jusqu'à ce qu'elle atteigne le montant connu qui est de 21 millions d'euros. Donc, ce fonds de pension sert à payer les pensions des non-solidarisés, c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas cotisé à l'ONSSAPL. Depuis le 1^{er} janvier 2011 la Commune a adhéré au système solidarisé de l'ONSSAPL. Les personnes qui sont parties à la pension depuis le 1^{er} janvier 2011 ne sont pas payées de ce fonds qui sert à payer les personnes qui sont parties à la pension avant le 1^{er} janvier 2011. Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari. Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir ?
Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président. Je voulais simplement qu'il y ait plus de clarté par rapport à la différence des deux produits. Donc, effectivement, au niveau de la *Delta Lloyd*, je répète ma question, il y a bien cette notion de timing, de durée. Et on parle bien aussi à la fois de capital garanti 100 % mais également d'un rendement net cumulé de 396000 euros sur une base de durée de 5 ans, donc là on a des chiffres, on a une situation bien précise tandis qu'au niveau du produit n° 1 *BNP*, on n'a pas la durée de vie – est-ce 5 ans, est-ce 10 ans ? – et on n'a pas cette notion de technicité en termes de valeur. Alors je m'interroge, si au niveau de *Delta Lloyd* on a non seulement le capital garanti à 100 % et, au-delà de ça, on a un rendement net cumulé sur ces périodes, pourquoi ne pas utiliser la même approche au niveau de *BNP*, c'est une garantie, puisque ce sont deux produits dont le capital est garanti, mais au niveau de *Delta Lloyd*, je me répète, il y a non seulement le capital mais aussi un rendement. Ou alors c'est parce qu'il faut répondre à deux appels d'offre ; mais il est clair qu'il y a un produit qui est beaucoup plus avantageux que l'autre. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président, Monsieur Achaoui. Par rapport à vos remarques techniques, j'ai pris note. Je vois que Monsieur le Receveur est dans la salle et qu'il a aussi pris note. Pour apporter des modifications éventuelles. Par contre, par rapport aux deux placements, il faut dire qu'il nous est imposé de varier nos placements et de ne pas se limiter à un seul placement auprès d'un seul organisme financier. D'où l'intérêt de passer par deux organismes financiers différents. D'ailleurs, il y a encore un troisième placement qui arrivera

à terme en 2016 et qui est placé auprès d'un autre organisme financier. Par rapport à la durée, il n'y a pas juste de durée pour ce placement. La durée c'est quand le placement arrivera à maturité. Donc on peut le retirer quand on veut. Quand on estime qu'il est arrivé à maturité et qu'il a généré un rendement suffisant, on peut le retirer. Mais aucun délai n'a été préétabli. Merci.

M. le Président :

On peut passer au vote ? Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 26 votes positifs, 2 votes négatifs, 12 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 26 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 12 onthoudingen.

**8. CPAS - Compte de l'exercice 2012.
OCMW - Rekeningen van het dienstjaar 2012.**

M. le Président :

Il s'agit d'approuver la délibération du 29 mai du Conseil de l'Action sociale.
Je passe la parole à Monsieur Roland Vandenhove.

Monsieur Vandenhove :

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs.

Présenté lors de la séance du Comité de concertation du 29 mai dernier et arrêté par le Conseil de l'Action sociale pendant sa séance du même jour, le compte budgétaire 2012 du Centre présente un résultat final négatif s'élevant à moins 299958,20 euros sur un budget total de 140 millions d'euros. Il est évident qu'un résultat négatif appelle quelques éclaircissements. Je vais en faire une petite synthèse. Tout d'abord le résultat comptable de l'exercice propre, à savoir le résultat de l'exécution des dépenses et des recettes prévues au budget 2012 présente un résultat positif de 777.203,69 euros, résultat qui témoigne donc de manière indiscutable de la gestion financière efficace menée de façon rigoureuse par l'administration du CPAS. Par contre, il est corrigé par le montant de ce que l'on appelle les irrécouvrables – que je vais expliquer tout de suite – qui s'élèvent pour l'année 2012 à 1.707.161,69 euros, ce qui entraîne le solde négatif de 299.000 et quelques euros dont j'ai parlé.

Qu'est-ce que c'est que les irrécouvrables ? C'est, en grande partie, des montants pour lesquels le CPAS va demander un remboursement à l'Etat – donc des revenus d'intégration, d'aide sociale, pour lesquels il y a un refus de remboursement de l'Etat suite à un examen des dossiers. Le terme 'irrécouvrables' est un peu difficile à comprendre ou inadéquat ; pour moi ; c'est aussi une grande partie de la politique sociale du CPAS, notamment la politique médicale et les remboursements des frais d'hospitalisation ; et là on est à un montant de plus ou moins 700.000 euros.

Je n'étais pas encore président en 2012 mais je me suis quand même intéressé à ces chiffres maintenant et je peux dire qu'il y a deux choses à mettre en avant par rapport à la gestion financière du Centre. Je crois - et c'est une politique qu'on continue à mener - que le profil économique de nos dépenses demeure fidèle à celui des années précédentes, c'est-à-dire qu'on consacre le moins possible de frais de personnel et de frais de fonctionnement

au fonctionnement du CPAS et on met l'accent au maximum sur la redistribution des moyens pour les usagers. Pour donner un chiffre, on est à 30,48 % de dépenses en frais de personnel et 4,30 % de dépenses en frais de fonctionnement. On est largement en-dessous des moyennes régionales et on est au niveau des CPAS qui se trouvent sous plan d'assainissement. Cela veut dire aussi que 64 % du montant est redistribué aux usagers. C'est quand même quelque chose d'important à signaler et qu'on continue de poursuivre.

Deuxièmement, il y a aussi le fait des économies qui ont été réalisées à la Maison de repos 'Arcadia' et qui ont permis au CPAS de pouvoir continuer à fonctionner et à avoir un budget des comptes en tout cas relativement sain. Il y a eu donc une économie de l'ordre de 600 000 euros en 2012 avec l'opération 'Arcadia' qui s'est passée entre 2011 et 2012.

Au niveau organisation également, des efforts très importants ont été entamés et vont être poursuivis à partir de 2012 sur des récupérations des montants que l'Etat nous doit. Il faut savoir que fin 2011 l'Etat nous devait vingt millions d'euros en termes de remboursement de revenus d'intégration et d'aide sociale. Il y a eu des efforts au niveau administratif très importants qui ont permis, fin 2012, que 13 200 000 euros soient récupérés et il reste, pour le moment, une dette de 7 millions que l'Etat nous doit. Donc, on a un taux de récupération de 76 % en 2012 contre 76, 2 % en 2011. Le temps moyen de récupération - ce sont aussi des chiffres importants - à savoir le délai entre le moment où on demande à l'Etat la récupération et le moment où cette récupération est effective, est passé de 277 jours à 93 jours cette année-ci. Ceci a nécessité non seulement un investissement en temps des personnes qui sont chargées de ce travail mais demandera aussi le maintien d'un nombre suffisant tant d'assistants sociaux pour faire en sorte que les dossiers soient traités à temps que de personnel administratif pour faire ce travail.

En conclusion, je tiens à dire que le CPAS aura besoin d'un financement structuré et suffisant pour pouvoir continuer à fonctionner. Je constate que, fin 2012, la Commune a amené des apports financiers supplémentaires très importants qui ont permis au CPAS de se redresser, d'arriver à ce résultat-là. J'entends aussi que ces moyens financiers seront structurels et permettront au CPAS de pouvoir continuer à donner ce résultat de qualité par rapport aux usagers et de répondre à sa mission fondamentale d'aide sociale en direction de la population de Molenbeek.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove. Qui souhaite intervenir ? J'ai Messieurs Berckmans, Lakhloufi, Ikazban. Qui d'autre ? Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Dank u Meneer de Voorzitter van het OCMW voor de toelichting. De Gemeenteraad moet hier vandaag een beslissing nemen voor de eindafrekening 2012, maar ik vind date en beetje kort op de dag om met kennis van zaken daarover te kunnen beslissen. Daarom had ik liever gehad, dat we uw toelichting een beetje op voorhand hadden gekregen.

Donc, je remercie Monsieur le Président du CPAS pour son exposé. Le Conseil communal doit prendre une décision sur l'approbation des dépenses et revenus 2012 du CPAS. Moi, j'aurais préféré avoir cet exposé un peu plus tôt, parce que je trouve que ce n'est pas normal qu'on doive, ici, prendre une décision sur des chiffres tellement importants. Merci.

M. le Président :

Dank u, Mijnheer Berckmans. Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Ma question est simple : il y a actuellement 7 millions à récupérer. Allons-nous les récupérer, si oui, quand ? Et dans quel délai, parce que 7 millions, ce n'est pas une petite somme, c'est déjà bien qu'on ait récupéré 13 millions, mais 7 millions, ça reste quand même une somme considérable. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas être très long. Je voudrais simplement remercier Monsieur le Président pour ses explications. Le résultat est là, les chiffres sont ce qu'ils sont, ils nous démontrent simplement la difficulté à Bruxelles de gérer un CPAS et de gérer une pauvreté qui ne cesse de grandir. On peut plaider, Monsieur le Président, chers membres du Conseil, pour que le Collège continue à donner au CPAS tous les moyens nécessaires pour pouvoir fonctionner. Car je pense - et le Président a fait la remarque en début d'intervention - qu'il y a une gestion rigoureuse de la part du CPAS et de son administration et de la part des membres et des représentants du Conseil communal au CPAS, tous partis confondus, d'ailleurs. Je voudrais simplement insister sur la nécessité de continuer à assurer au CPAS un budget important pour fonctionner, pour gérer ce pan important de l'action communale. Vous avez cité les frais de fonctionnement qui restent inférieurs à la moyenne bruxelloise. C'est très bien, il faut continuer sur cette lancée-là et je voudrais attirer l'attention sur le fait que les gens qui travaillent au CPAS font un travail qui devient de plus en plus pénible, les assistantes sociales notamment – je dis 'assistantes', mais il peut y avoir des hommes également, même s'il y a, je crois, plus de femmes - Attention à ne pas non plus avoir comme tendance par moment à vouloir gérer les deniers publics de manière très ou trop rigoureuse – Madame Bastin me regarde ... - et de ne pas empiéter aussi sur la qualité du service. Je pense que quand je parle au Président, je prêche à un convaincu. Voilà ce que j'avais à dire. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Vous souhaitez rajouter quelque chose ? Allez-y.

M. Ikazban :

Nous allons évidemment voter ce point avec vous. J'avais quand même une question qui m'intrigue : quelle est la différence entre le point 8 et le point 9 ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je pense que c'est le moment, vu les remarques qui viennent d'être faites, de réitérer ma proposition de faire une Section réunie concernant uniquement le CPAS parce que je pense que ça sera une découverte pour pas mal de Conseillers sur ce que représente

notamment ce gros secteur qui a été mis en place au cours de la législature précédente qui est l'insertion socioprofessionnelle. Et quand on dit que l'Etat nous doit une somme relativement importante, je pense qu'il est utile aussi d'expliquer pourquoi et ce qu'il y a derrière ce terme de « récupération ». Parce que récupérer 7 millions d'euros, ça a l'air aussi fantasque, mais en réalité c'est énormément de travail, parce que ce sont de petits dossiers qui doivent être examinés de fond en comble et pour lesquels nous devons donner des arguments pour que l'Etat donne son accord alors que, précédemment, il n'était pas d'accord pour nous rembourser. Donc, il faut vraiment appuyer ces demandes par des choses extrêmement consistantes. Et ça demande beaucoup de travail de la part des assistants sociaux et du personnel administratif.

M. le Président :

Merci Madame Bastin. Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

Monsieur Vandenhove :

Deux choses que je vais rajouter : dans les 7 millions, il faut savoir que c'est la photographie au 1^{er} décembre et, de manière structurelle, le revenu d'intégration a pris deux mois de retard. D'une manière ou d'une autre, quel que soit le travail que le CPAS peut faire, les revenus d'intégration des mois de novembre et décembre sont remboursés automatiquement l'année suivante et l'aide sociale est payée avec un mois de retard. Donc, rien que ces deux postes-là représentent plus de 3 millions. Ces 3 millions, en tout cas, seront toujours dus d'une année à l'autre parce que c'est le fonctionnement structurel par rapport aux relations entre le CPAS et l'Etat. Le reste, effectivement, ce sont des dossiers ouverts pour lesquels il y a des questions et pour lesquels il faut répondre, étant donné que les réglementations changent fréquemment, comme les conditions pour un titre de séjour. Des changements qui se font en cours de route, et on est prévenus par après. Autant de choses qui créent des difficultés pour pouvoir avoir les remboursements des montants que, nous, nous avons avancés aux usagers.

Il s'agit ici de l'examen des comptes. Je vais revenir bientôt avec le budget mais aussi, surtout, avec la note de politique pour les six années qui viennent où il y aura effectivement tout ce qu'on a envie de mettre en place au niveau du CPAS. Et c'est clair que, une des premières priorités, est de faire en sorte que les conditions de travail du personnel et l'accompagnement des gens soit optimisés. Au niveau des A.S. en tout cas – je peux en témoigner – c'est un travail qui devient de plus en plus difficile, avec des conditions de plus en plus ardues et des demandes de plus en plus importantes. Donc, il faut former les gens et il faut surtout, en plus d'une formation, les accompagner. Je crois qu'il faut mettre en place un système de tutorat, un système d'accompagnement des assistants sociaux, dans des moments où des gens peuvent se libérer par rapport à des problèmes qu'ils ont, parce que, autrement effectivement, il y a une rotation très importante, il y a des gens qui ne tiennent pas le coup, parce que, nerveusement, c'est un boulot difficile. Donc, ça c'est une première priorité.

Toute la politique d'insertion socioprofessionnelle va être réévaluée, parce que l'objectif est quand même de faire en sorte que les gens quittent le CPAS le plus vite possible. On va donc re-réfléchir un petit peu à certains points comme l'articulation avec le service facilitateur de projets... Enfin, toute la chaîne d'accompagnement au niveau du CPAS va être revue et on va vous faire des propositions à ce niveau-là. Le CPAS touche des domaines variés qui vont de la petite enfance à la politique du troisième âge. C'est colossal, et sur tout ça on va revenir avec des propositions et je ne peux qu'appuyer l'idée de Madame Bastin selon laquelle ça vaut effectivement la peine de faire une section réunie technique pour expliquer tout ce qui se passe au CPAS et pour que tout le monde puisse en

être suffisamment informé. Car ça vaut la peine effectivement de prendre un peu de temps pour expliquer ça en détail et pour qu'on puisse, ici, prendre les décisions en connaissance de cause.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove. Het woord is aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik zou me bij de stemming onthouden, omdat ik er vorig jaar niet bij was.

Je m'abstiendrai lors du vote parce que je n'étais pas là l'année passée. Je ne peux porter de jugement ni sur le président actuel ni sur le précédent président. Je remercie le président actuel d'avoir spécifié que ce n'est pas le budget mais le compte ; et ça je l'avais lu en néerlandais et en français. Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans. Normalement, je ne peux pas revenir vers vous, Monsieur Ikazban, puisque vous ne vous êtes pas inscrit au début de la question. Mais comme c'est un sujet qui tient à cœur à toute la Commune, on va faire une exception pour ceci – c'est le fait du prince...

Je vais aussi donner la parole à Monsieur Achaoui et à Madame Dekens qui l'a demandée, je crois. Non, pas Madame Dekens ?

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président pour les flatteries. Je voulais appuyer la clarté qui a été apportée par le président. Ceci étant, il y a effectivement des confusions qui peuvent exister entre le remboursement du Fédéral et ce fameux montant irrécouvrable. Il faut bien comprendre que le terme 'irrécouvrable' est un terme délicat ; on ne saura jamais les récupérer ; donc la première question qui se posera ici est : est-ce que ce montant risque d'augmenter dans le futur à cause de la conjoncture, de tout ce qu'on entend au sein du tissu social et, d'une façon plus globale, au niveau des Communes ? Donc ça c'est important et je pense que la commission technique proprement dite par rapport au CPAS sera nécessaire justement pour apporter toutes les nuances et les compréhensions adéquates par rapport à des terminologies qui peuvent être comprises au sens large mais qui peuvent demander, parfois, plus de spécificités de compréhension. Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Monsieur Ikazban, la différence entre le point 8 et le point 9, est-ce sur ça que vous souhaitiez avoir une réponse ? Je vois que le Président du CPAS se fait accompagner d'un ...souffleur.

M. Vandenhove :

Là, ça dépasse mes compétences, je dois avouer. Et Monsieur Bex est là quand même.

M. le Président :

Allez-y, Monsieur, vous avez la parole.

M. Bex :

Monsieur le Président, en ce qui concerne la différence entre le point 8 et le point 9, il faut dire que le point 9 c'est l'application de l'article 70 de notre règlement général sur la comptabilité et qui nous impose d'approuver les crédits reportés aussi bien en recettes qu'en dépenses sur l'exercice suivant. Ces crédits reportés en recettes et en dépenses font partie intégrante du résultat du compte. Mais notre tutelle nous oblige à prendre deux décisions. C'est simplement ça.

M. le Président :

Une décision pour acter dans la comptabilité de l'année 2012 et une décision pour acter le fait qu'on reporte.

M. Bex :

Ça reste la même chose, tout à fait.

M. le Président :

C'est la même chose. Est-ce qu'on peut approuver le point ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 38 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 38 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

9. CPAS - Dépenses engagées non liquidées et droits constatés restant à recouvrer, à transférer au budget 2013.

OCMW - Gedane, niet-vereffende uitgaven en vastgestelde, nog in te vorderen rechten, die naar de begroting 2013 dienen te worden overgedragen.

M. le Président :

On peut approuver ? C'est le même vote. Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 38 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 38 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

10. Chaussée de Gand, 537-539 - Occupation temporaire d'un bien communal (logement du concierge du cimetière).

Steenweg op Gent 537-539 - Tijdelijk bewoning van een gemeentelijk goed (conciërgewoning van het kerkhof).

M. le Président :

Il s'agit de permettre à la famille du concierge du cimetière de continuer à occuper le bien de façon temporaire.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. In de overwegingen staat er Mevrouw Van Belle onlangs is overleden, het staat er niet bij wanneer, en dan staat er in het voorstel van de beslissing dat de kleinkinderen gedurende drie maanden er zullen mogen blijven wonen. Mijn vraag is: wanneer start de periode van drie maanden? Ik hoop voor hen dat dit nog niet voorbij is, zodanig dat ze de tijd hebben om een woning te zoeken.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans. Je passe la parole à Mme Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président. J'avais la même question que Monsieur Berckmans. Je voulais savoir aussi l'âge des petits enfants –car on parle de petits enfants, je présume tout de même qu'ils sont adultes - et je me demandais s'il y avait un suivi qui leur était assuré au niveau communal pour trouver un logement, car je crois que la maman ou la grand-mère est décédée assez rapidement d'une maladie et que, donc, ça ne va pas traîner des années. Mon souci est de savoir s'il y avait une assistance, par rapport notamment à la recherche de logement, d'autant plus que trois mois c'est très court...

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je suis un peu étonnée qu'il faille chercher un logement dans la mesure où il est mentionné qu'ils ne sont pas domiciliés à l'adresse; donc, je me dis qu'ils sont quand même logés quelque part. Et puis, plus loin, il est indiqué « *décide d'approuver l'occupation aux mêmes conditions* ». Est-ce à dire qu'ils sont astreints à certaines obligations, c'est-à-dire l'ouverture et la fermeture du cimetière, etc. ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour vos questions. Je vais essayer de respecter la vie privée de ces personnes. Le décès a eu lieu au mois de juin et on a adopté au Collège, dans les jours qui ont suivi, une décision qui permet aux petits-enfants de rester. Ils ont des revenus qui dépassent le seuil d'accès au logement social. D'après nos premières analyses, il est possible qu'ils puissent se reloger sur le marché privé. Ils bénéficieront d'un accompagnement de la part de la personne chargée du Logement de transit qui pourra les aiguiller. Ils sont volontaires pour rechercher un nouveau logement. Ils ne sont pas domiciliés là pour des raisons que je ne voudrais pas exposer ici en séance publique. Je peux toujours vous fournir des éléments par la suite. Le but de la délibération est de leur permettre de rester pendant une période de trois mois, le temps de se retourner, c'est un maximum. Il est plus que probable qu'il ne faudra pas renouveler une telle convention.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros. On poursuivra cette discussion, si vous le voulez bien, en séance à huis clos. On parlera alors de ces questions-là de façon plus précise. Vous êtes d'accord ? Merci.

On vote sur le principe et on demandera un complément d'information à huis clos.
Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, s'il aujourd'hui il y avait eu une décision de principe sur la mise à disposition d'une conciergerie à quelqu'un, il n'y aurait pas eu de problème. Ici, on parle de personnes, ça devrait être d'office à huis-clos.

M. le Président :

Oui, tout à fait, merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil, à huis clos, approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad, in besloten zitting, keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

11. Contrat de quartier Ateliers-Mommaerts - Opération 5.1 - mur construit à cheval sur les parcelles sises à 1080 Bruxelles, rues du Jardinier, 77-79 et Jennart, 29 - Rachat de mitoyenneté.

Wijkcontract Werkhuizen-Mommaerts – Ingrep 5.1 – Muur die gebouwd is op de percelen gelegen te 1080 Brussel, Hovenierstraat nr.77-79 en Jennartstraat nr. 29 – Aankoop van de gemeenschappelijke muur.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

12. Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Il s'agit de nouveau d'approuver le mode de financement. J'ai des demandes d'intervention de Madame P'tito, Mijnheer Berckmans, Mijnheer Van Damme, Madame Evraud. Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Pour les points 12 et 13 - je sais bien qu'on va sans doute y revenir à un moment donné par rapport aux clauses sociales et environnementales-, je voulais savoir quel était votre planning par rapport à l'adoption de mesures en la matière, étant entendu que la circulaire existe quand même depuis fin de l'année passée au niveau régional. Quel est donc l'état d'avancement ? Je crois que, pour chaque marché public qui passe et qui ne prévoit pas ces clauses sociales, ce sont quand même des occasions manquées. Et les clauses sociales sont permises maintenant de façon plus large qu'avant et donnent également des possibilités non seulement de recrutement mais aussi de formation ou autres. Et je plaide véritablement que l'on s'y penche sans délai durant cet été. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame P'tito. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik heb twee vragen: een eerste puntje, het openbare werken, 50.000 euro, aannemingsopdracht voor het waterdicht maken van de muren van de dienst Bevolking, kan er een kleine toelichting worden gegeven over wat het probleem is, zijn het de buitenmuren, zijn het de binnenmuren? Is er een probleem geweest?

En een tweede puntje: opdracht van diensten voor buitengewoon onderhoud van de bewakingscamera's op het grondgebied van de Gemeente. Kunnen wij weten hoeveel bewakingscamera's er zijn op het grondgebied van de gemeente? Dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Ik heb nog een kleine vraag met betrekking tot één van de punten die op de agenda staat, namelijk: Travaux publics, marché des services en vue d'entretien extraordinaire des caméras de surveillance sur le territoire communal, 60.000 euros, dus mijn vraag daar is: waarover gaat het juist? 60.000 euros voor de veiligheidscamera's op het grondgebied van de gemeente, dat is nogal veel. Over welk project gaat het hier? 60.000 euros lijkt mij iets te veel om gewoon te voorzien in het onderhoud. Betekent dit dat er nieuwe camera's geplaatst gaan worden? Hoeveel? Waar? Wordt er een nieuw systeem voorzien? Ik denk dat dit nogal een belangrijk punt is waarover ik wat verduidelijking wil.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme. Je passe la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président. Juste une question : l'éclairage extérieur du service des Plantations pour 55.000 euros. Je me demandais de quel éclairage il s'agissait pour que ça soit si cher. Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Evraud. Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Les clauses sociales sont toutes respectées dans chaque marché. Elles y sont, comme vous l'aviez demandé la dernière fois. J'ai vérifié et on m'a assuré que, depuis le début de l'année, c'est en vigueur et tout le personnel concerné a suivi des formations ad hoc. Donc, on les inclut et on les met en œuvre aussi.

Par rapport au problème d'humidité, il s'agit d'un mur contre terre, un mur où il faut injecter. Et la firme nous donne une garantie. Même si on pense que c'est cher, il faut savoir que c'est le prix que le marché nous donne et on fait en sorte de prendre le moins cher. Je suis désolé, c'est comme ça.

En ce qui concerne le nombre de caméras, il y en a une septantaine. Quant à l'entretien, c'est effectivement la somme demandée. Et si on ne le fait pas, on se retrouvera sans caméras, et j'ai la police sur le dos qui rappelle sans cesse qu'elle a besoin de ces caméras. Donc, on est tenus de faire l'entretien.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Schepen. Maar wat mijn eerste puntje betreft, had ik enkel gevraagd waarover het ging, ik heb nooit gezegd dat het duur is.

Je vais répéter, si vous voulez, la question en français. Je n'ai jamais dit que c'était cher. Je voulais savoir de quoi il s'agissait, c'est tout. Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans. Ja, Mijnheer de Schepen...

M. l'Echevin Gypers :

Quant à la dernière question, c'est exactement la même réponse : on reçoit les prix des entrepreneurs - ils sont ce qu'ils sont - et on prend les moins chers.

M. le Président :

Merci. Mijnheer de Schepen, kunt u herhalen?

M. de Schepen Gypers :

Het gaat dus degelijk over onderhoud. Ik heb dus herhaald: het is gewoon onderhoud. De prijs is die prijs, het is de prijs die de markt ons geeft voor het onderhoud van 70 camera's. En het gaat ook over het trekken van lijnen, dus we moeten weten dat we voor het ogenblik met aansluitingen zitten via de grond, en dat we werken via het net, waar we in de toekomst willen van afstappen, dus dat is een ganse nieuwe markt, die er in de toekomst gaat komen. Het is een nieuw contract waar we met luchtverbindingen gaan werken, zonder kabels, en dan worden we volledig autonoom en kunnen we dus zelf het onderhoud doen. Nu zitten we vast in een structuur waar we vasthangen aan de ganse zone, en kunnen wij dus die contracten niet bepalen, dus het is een onderhoud van de zone en wij moeten daar een onderdeel van betalen.

M. Van Damme :

Il y a septante caméras qui coûtent 60.000 euros en entretien. L'entretien d'une caméra revient donc à 1.000 euros...

M. l'Echevin Gypers :

Par an.

M. Van Damme :

C'est quand même énorme. Je sais qu'il y en a plusieurs qui sont en panne et je me demande combien sur ces septante fonctionnent effectivement, parce que 1.000 euros par caméra, ça me paraît énorme, alors qu'elles ne fonctionnent pas toutes.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme. Mijnheer de Schepen...

M. l'Echevin Gypers :

C'est un marché, je le répète, que nous ne contrôlons pas parce qu'il concerne toute la zone de police. Les caméras sont pour toute la zone et nous prenons une partie en charge.

... Normalement, ces caméras doivent toutes fonctionner.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin. On peut passer au vote, s'il vous plaît ?

Monsieur Achaoui, je vous ai fait une fleur tantôt, mais maintenant, je ne peux pas y revenir. Il faut vous inscrire avant que l'Echevin ne réponde.

On accepte le mode de financement ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**13. Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Est-ce possible, si le Président ou la Bourgmestre ne peuvent pas répondre maintenant, de nous envoyer quand même, par écrit, la réponse quant au nombre de caméras qui ne fonctionnent pas ?

M. le Président :

Merci. La demande est actée.
On peut également valider le mode de financement ? Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Une question par rapport au point '*Travaux publics, rue de la Flûte enchantée*'. Il est mis : '*adaptation de la dépense, 100 euros*'. On n'a pas oublié un zéro, c'est bien 100 euros d'adaptation ?

M. le Président :

C'est juste, adaptation de la dépense, 100 euros.

Mme Bastin :

Un peu plus loin, concernant l'école, on lit : « *adaptation de la dépense, 460 euros* ». Je trouve ces chiffres tellement minimes. Je ne sais pas s'il faut une adaptation pour 100 euros.

Mme la Bourgmestre :

Oui... Même pour un cent.

M. le Président :

Merci. On peut adopter le mode de financement ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**14. Bâtiments communaux - Travaux de remplacement des tableaux scolaires - Phase II - D11.089 - Projet - Engagement de la dépense.
Gemeentelijke gebouwen - Vervanging van schoolborden - Fase II - Ontwerp - Begrotingsaanrekening.**

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Mijn vraag is: over hoeveel schoolborden gaat het? Is het voor alle scholen? En is het een modern type van schoolbord? Dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u. Het woord aan Mijnheer Gypers.

M. de Schepen Gypers :

Het gaat over alle scholen en het gaat over levering en plaatsing van opendraaiende borden, bestaande uit een email plaat geleid op een houten staande plaat geplaatst in nieuw

houten kader geplaatst in oud kader. Fixatie van het bord met scharnieren op een bestaande nieuwe beweging kader. Het gaat dus over alle scholen.

M. le Président :

Dank u Mijnheer de Schepen. On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**15. Avis de la Commune sur le Plan Régional de Stationnement.
Advies van de Gemeente op het Gewestelijk Parkeerplan.**

M. le Président :

Nous avons eu la présentation du sujet en Section réunie. Se sont inscrits Messieurs Van Damme, Ikazban, Ait Jeddig, Vossaert, Berckmans.

On peut y aller ? Mijnheer de Schepen, U heeft het woord.

M. de Schepen Gypers :

Ik denk dat we in navolging van de verenigde Secties; donc, suite à la réunion que nous avons eue en section réunie, je crois que les problèmes techniques que nous avons soulevés devaient être épurés. Moi, j'ai noté que la plupart des demandes ont trait au découpage en secteur résidentiel où il est demandé que la zone où la vignette est valable soit sur toutes les sections limitrophes autour du secteur où la personne se trouve.

Il y avait un deuxième changement, c'était par rapport au parking hors voirie où on demandait que la Région subventionne ce type de parking.

Je crois que les demandes ont porté essentiellement là-dessus au niveau technique. Et ces ajouts ont été intégrés.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin. Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Ja, Meneer de Voorzitter en Meneer de Schepen, eerst en vooral : wat mij opvalt, is dat wij dit punt al eens op onze agenda hadden een paar maanden geleden, en dat er dan een ander advies voorlag. Een advies waar ik mij eigenlijk goed in kon vinden, want ik denk dat het een zeer technisch advies was, dat was opgemaakt door uw diensten. Maar u heeft het punt opnieuw op de agenda gezet, en de versie die hier vandaag voorligt, is een politieke versie, een versie die blijkbaar door het College is veranderd, want er zitten alleszins een paar opvallende aanpassingen in die in de eerste versie niet zaten, en de belangrijkste, denk ik, is dat u voorstelt om de reglementering waarbij een gemeente zou opgedeeld worden in wijken, dus waar de parkeerkaart enkel geldig is in een bepaalde wijk, niet in Molenbeek toe te passen. Nu, wat SPa betreft, is dat ongeveer het hart van de parkeerordonnantie, want wat gebeurt er nu, en ik zal misschien een aantal mensen tegen de borst stuiten, de realiteit is vandaag dat door het invoeren van het betalend parkeren in Sint-Jans-Molenbeek, er minder parkeerdruk is in die zones waar het betalend parkeren is ingevoerd. Dat is natuurlijk

een goede zaak, maar dat heeft tot gevolg dat er meer verplaatsingen zijn binnen de zone. Ik ga een voorbeeld geven: iemand die in de zone woont aan Beekkant en die een parkeerkaart heeft, die vroeger met de metro van Beekkant naar het centrum van de gemeente ging omdat hij met zijn auto geen plaats vond in het centrum van de Gemeente, die gaat nu – door het feit dat er minder parkeerdruk is – eerder de auto nemen in plaats van de metro om naar het centrum van de gemeente te rijden.

Dat is dus een pervers effect, dat er eigenlijk voor zorgt dat er inderdaad minder mensen van buiten de gemeente naar binnen de gemeente komen met hun auto, dat is een goede zaak, het is de bedoeling om het leven van onze bewoners wat aangenamer te maken, maar het perverse effect is wel dat er meer bewoners van Molenbeek zich binnen de gemeente met de auto beginnen te verplaatsen, ook voor korte afstanden. En als u zegt, ok, we gaan er vanaf nu voor zorgen dat die opdeling in zones er niet komt, dan ga je er eigenlijk voor zorgen dat je dat gaat versterken.

Dat is mijn inhoudelijke opmerking bij dit punt, en dat is iets dat wij niet kunnen ondersteunen, want dat is een essentieel punt van deze parkeerplannen van het Gewest.

Punt 2, en dan richt ik mij heel specifiek aan de mensen van CDH en Ecolo en CD&V en Groen die in de meerderheid zitten. Jullie hadden wel allemaal die reglementering op gewestelijk niveau ondersteund.

Donc, vous proposez ici des choses qui sont contraires à ce que vous avez vous mêmes voté, en tant que parti, au niveau régional. Je m'étonne quand même assez fortement qu'une majorité Ecolo - Cdh - CD&V - Groen - je ne parlerai pas du MR qui a une position très ambiguë à ce sujet - défende, ici, des points qui sont tout à fait contraires à ce qu'elle a voté au niveau régional. Alors, soit vous faites partie d'un autre parti ou vous êtes un sous-parti local qui n'a rien à voir avec le parti régional, soit vous êtes tout à fait inconsistants dans vos positions tout à fait différentes, selon qu'on se situe au niveau local ou régional. C'est quand même assez étonnant.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

Monsieur Ikazban ? Je parle en français !

M. Ikazban :

Il y a toujours un décalage dans la traduction quand Monsieur Van Damme parle...

Je voudrais juste faire quelques remarques sur ce point. On nous demande d'approuver l'avis sur le Plan régional de stationnement alors qu'il a déjà été transmis à la Région. C'est un peu curieux qu'on demande, alors, notre avis. A quoi on sert et, finalement, à quoi va servir l'éventuelle discussion d'aujourd'hui alors qu'on a eu une section réunie intéressante ? J'espère que je ne vais pas être répétitif, mais franchement, je n'ai pas bien compris ce qu'a dit l'Echevin au début.

Une remarque me tenait particulièrement à cœur, c'est par rapport à cette question liée au secteur. Quand la Commune donne son avis à la Région - indépendamment de ce qu'on peut penser, de ce qu'on peut voter ici et là -, le Conseil communal peut aussi demander qu'on fasse remonter un avis. Par rapport aux secteurs, Molenbeek se retrouve découpé alors que d'autres Communes ne le font pas. Ou alors, d'autres Communes avaient déjà l'habitude et la pratique d'un découpage par secteur. Je me souviens de la discussion qu'on a eue en section réunie là-dessus. On ne peut pas dire que 50 % des ménages n'ont

pas de voiture et en même temps soutenir qu'il faut maintenir le découpage par secteur. Quand vous avez parlé, Monsieur l'Echevin, je ne sais pas finalement quelle est la position que vous défendez, le découpage par secteur ou l'inverse, j'aimerais que vous m'éclairiez là-dessus.

Par rapport au Plan de stationnement, ce qui est très dérangeant - évidemment, ça va faire plaisir à d'autres - c'est qu'on propose beaucoup d'augmentations, de création de nouvelles taxes et de nouveaux prélèvements auprès de la population. En plus, si on maintient ce découpage par secteur, il faut se rendre compte que si quelqu'un habite dans un secteur et qu'il doit aller dans un autre endroit pour des raisons qui lui sont propres - attention ! On s'aventure dans la vie privée ici -, il va devoir payer deux cartes alors qu'il habite la même Commune. C'est un peu curieux.

Monsieur le Président, j'ai eu vraiment un problème avec l'ensemble des documents - la remarque ne vaut pas que pour ce point, et franchement, il y a beaucoup d'annexes que je n'ai pas pu avoir, évidemment j'ai eu les documents de la fois dernière - J'entends que la Commune a rajouté des éléments d'avis au moment où ça été transmis à la Région et je m'interroge d'autant plus qu'on a créé maintenant une première carte de stationnement payante à Molenbeek et qu'on a augmenté les taxes. J'ai entendu l'Echevin de la mobilité parler d'augmenter les taxes pour aller jusqu'à 700, 800, 1.000 euros et je voudrais savoir si c'est son avis personnel ou celui du Collège ou est-ce que ça été transmis à la Région comme tel ? Parce que, quand on nous a présenté l'avis, il y avait déjà toute une série de propositions qui étaient faites dans ce sens-là et je me suis rendu compte que, il y a quelques jours, la semaine passée pour être précis, l'Echevin de la mobilité s'est exprimé. Aussi, je voudrais savoir si c'est un projet que la Commune soutient et qui fait partie de l'avis qu'elle a renvoyé à la Région. Ce sont les remarques qu'on voulait faire.

Et pour ce qui nous concerne, notamment parce qu'il y a très peu de solutions concrètes pour améliorer le stationnement et qu'on propose systématiquement, à chaque fois que c'est possible, de prélever une taxe ou de l'augmenter fortement et sensiblement, nous allons nous abstenir sur ce point, même si ça ne sert à rien, puisque vous l'avez déjà transmis à la Région sans passer par le Conseil communal. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me donner la parole. Une remarque d'abord, avant deux ou trois questions, c'est que, par rapport au jeu politique, je pense que, vu les couleurs des zones - sans boutade - tous les partis politiques traditionnels participent à la manœuvre. Ça, pour la remarque.

Première question. Une enquête publique a été menée du 21-1-2013 au 21-3-2013 pour donner la possibilité aux citoyens d'émettre leurs remarques. Est-ce qu'on a des infos par rapport à ces remarques ? Est-ce que, globalement, le citoyen est content de cette politique de stationnement ?

Deuxième question : puisqu'il s'agit d'harmonisation des politiques de stationnement, cette harmonisation ne va-t-elle pas conduire à une hausse des tarifs dans la Commune de Molenbeek et à une extension des zones de paiement ?

Troisième question : étant donné qu'une autonomie est laissée à la Commune, prévoit-elle de faire payer la première carte de stationnement, comme on l'avait dit lors d'un précédent Conseil communal ?

Autres questions : à qui donnera-t-on des dérogations, et quelle est la part prévue de ces nouvelles perceptions dans la recette communale ? Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'ai transmis une proposition d'amendement par rapport à cet avis. Je suppose que vous l'avez reçue et que l'ensemble des membres du Conseil communal a pu en disposer.

Mme Bastin :

Oui, cet après-midi.

M. le Président :

Il était 14 heures quand nous l'avons reçue par mail. Il fallait ensuite la transmettre aux Conseillers. Or, il y en a qui ne lisent plus leur courriel à ce moment-là. C'est le genre de choses qu'il faut envoyer plus tôt.

M. Vossaert :

Il paraît qu'il y a eu, d'après les services, 45 copies qui ont été faites. Donc on pouvait les distribuer pendant ou avant les séances.

Mme la Bourgmestre :

C'est l'horaire d'été...

M. le Président :

Monsieur Vossaert me dit qu'il y a 45 copies qui ont été faites. Or, moi, au moment où j'ai quitté la Maison communale...

M. Vossaert :

Il n'y a pas de délai pour ce dépôt-là, on le dit bien dans le Règlement d'ordre intérieur. Je pense qu'on aurait pu le distribuer. Enfin ...

Par rapport au texte en tant que tel, quelle sera sa destinée, on peut se poser la question. D'autres l'ont déjà rappelé. C'est vrai qu'aujourd'hui on nous demande d'approuver un avis qui avait déjà été envoyé à la Région. Quelle est, finalement, l'utilité de ce débat au sein du Conseil communal ? Par rapport à ma proposition d'amendement, je dirais simplement qu'elle avait pour but de reprendre une série de considérations, de remarques générales dans le premier chapitre de votre avis qui concernait plutôt tant le retard pris par le gouvernement pour adopter l'Ordonnance que l'absence de mesures d'accompagnement pour répondre globalement aux problèmes de mobilité. Je pense ici, par exemple, au déploiement du RER – on va en parler tout à l'heure par rapport à la motion qui était proposée relative au Réseau express bruxellois, mais aussi en offre de transport public

performant. Je rappelle que, même si ce n'est qu'un avis, d'autres Communes ont insisté sur ces points. C'est vrai qu'on se réfère souvent à d'autres Communes en disant qu'elles ont fait ça, et que donc il faut le faire... Et je vous le dis, dans un avis, dans plusieurs avis, on l'a rappelé - ce n'est pas moi qui l'ai rappelé -, c'est Monsieur De Wolf, au parlement bruxellois lors d'un débat sur la question où il a bien insisté sur des situations qui posent problème.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, n'interrompez pas le Conseiller, s'il vous plaît. Monsieur Vossaert, continuez.

M. Vossaert :

L'une des critiques les plus importantes dans le cadre de ce Plan porte sur le comptage. On se base sur des chiffres qui auraient dû être actualisées, on parle d'un comptage datant de 2004, 2005 en référence au Plan Iris II. Je pense qu'à ce niveau-là, ça mérite de le dire et de l'indiquer dans le cadre d'un avis. Ensuite, et c'est vrai que ce n'est pas simplement dans le cadre du débat sur l'Ordonnance Plan régional de stationnement, mais c'est notamment dans une ordonnance qui a été votée concernant la planification en matière de mobilité au niveau régional ; eh ! bien on va demander de plus en plus de travail aux Communes. Et là on se demande clairement si les moyens suivent par rapport à la compétence supplémentaire ou à la charge de travail qu'on donne aux Communes. Donc, ici, de nouveau, j'ai trouvé ça utile et opportun de l'indiquer.

Par rapport aux solutions de mobilité, j'ai parlé du RER mais il existe d'autres possibilités, d'autres solutions, notamment le péage urbain, la création de zones basse émission, la mise en place de parkings de dissuasion. Toutes ces questions-là peuvent faire partie d'un avis général, je dis bien, général. Ça, c'était l'objet de mon amendement.

Par rapport à votre avis qui a été rédigé par vos services, il est complet et précis. Il reste à ajouter la petite modification convenue en section réunie.

M. le Président :

Il vous reste quinze secondes.

M. Vossaert :

J'avais deux questions. Par rapport au règlement-redevances, on n'en parle pas, je n'en vois pas trace. Et quid des 15% du montant rétrocedé à la Région ?

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Dus als korte preambule: ik ging uit van de soevereiniteit van de Gemeente, dus als dit punt op de agenda van de Gemeenteraad staat, ga ik ervan uit – hoop ik zelfs – dat het advies nog niet verstuurd is naar het Gewest, zo ja, zou ik dat graag weten.

Dan heb ik nog drie vragen: moeten we in het advies niet toevoegen dat er ook een goede informatiecampagne moet worden geleverd over de plaatsen waar niet mag worden

geparkeerd? U begrijpt wat ik bedoel, ik zal er straks in detail op ingaan tijdens mijn interpellatie.

Ten tweede: als het gewestelijk beleidsplan is goedgekeurd, kunnen de gemeenten daarna nog een gemeentelijk beleidsplan opstellen? Mijn vraag is: binnen welke termijn is het gepland?

En dan een derde punt: zou het ook niet goed zijn om in het advies op te nemen dat het Gewest in zijn parkeerbeleidsplan de Gemeente enigszins aanmoedigt om in de aangrenzende delen van verschillende gemeenten een beetje een homogeen beleidsplan te stellen? Bijvoorbeeld bij Anderlecht-Molenbeek, op de plaatsen waar ze aan elkaar grenzen, of Molenbeek-Koekelberg, dat wanneer men de straat overstapt, niet in een andere parkeerzone komt, en dergelijke.

En dan om aan te sluiten bij mijn collega Michael Vossaert, een vierde puntje: dit is algemeen, ik denk dat het voor de Gemeenteraad belangrijk zou zijn dat we zouden weten binnen welke termijn en op welke manieren wij ten laatste een amendement kunnen indienen.

Je répète en français : je pense que c'est important pour les Conseillers communaux si on pouvait savoir dans quel délai on peut introduire un amendement. Moi, je suis novice et je voudrais savoir comment faire pour encore introduire un amendement ? Merci.

Wat is het laatste tijdstip? Dank u.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je souhaite intervenir sur ce point en ce qui concerne la procédure qui a été suivie. La proposition qui est faite ce soir concerne le Plan régional de politique de stationnement. Il est donc demandé un avis aux Communes. C'est le stationnement qui nous concerne ce soir dans ce point, ce n'est pas la mobilité en Région bruxelloise. D'ailleurs, il y a une motion qui est présentée concernant le Réseau express bruxellois. Vous parlez également du RER, des parkings de dissuasion; ce sont des propositions tout à fait intéressantes. Mais je pense que ce n'est pas dans le cadre du plan de stationnement qu'elles doivent être abordées. On peut en discuter par la suite à travers des motions qui seront transmises au gouvernement. Ce n'est pas un avis donné directement à la Région; mais une motion, c'est quand même une pression qui est faite sur la Région par rapport à ces politiques. Je crois donc qu'il est plus intéressant, en ce qui concerne les questions de mobilité, de revenir avec des motions, avec une discussion plus large et non pas de faire de ce plan de stationnement un vaste document où on mettrait tous nos souhaits et desiderata sur le stationnement et la mobilité à Bruxelles, parce qu'on y perdrait l'essentiel.

Je vous rappelle que ce plan de stationnement a été présenté une première fois. Il a été retiré parce que, à juste titre, il était intéressant de le présenter en section réunie. Il y a eu un long débat en section réunie avec la présence des techniciens et où tous les Conseillers communaux ont pu poser leurs questions. Je crois donc que refaire le débat ce soir serait inintéressant, sinon on peut se poser la question de l'utilité des sections réunies si vous reposez en séance publique exactement les mêmes questions que vous avez déjà posées en sections réunies et pour lesquelles vous avez obtenu des réponses. Le plan a été présenté une seconde fois au Conseil communal. Vous avez déposé des amendements à cette occasion, Monsieur Vossaert. Vous pouvez le faire - et je répons à Monsieur

Berckmans -, on peut toujours déposer des amendements en séance publique. Mais si on souhaite participer de façon constructive et faire en sorte que ces amendements aboutissent, je pense quand même qu'il est judicieux de les introduire, à tout le moins, un ou deux jours avant, pour que les services et les membres du Conseil puissent en prendre connaissance. Monsieur Vossaert, la dernière fois, vous aviez déposé vos amendements au dernier moment, vous revenez aujourd'hui en les déposant cet après-midi. Vous comprendrez donc que ce ne serait pas raisonnable de la part de ce Conseil communal de s'étendre ce soir, maintenant, par rapport aux propositions que vous faites. Je crois qu'il serait intéressant que vous les transformiez en motion, de sorte qu'elles puissent être discutées par la suite au Conseil communal.

C'étaient donc les précisions que je voulais apporter. Comme la Région demandait que les Communes transmettent leurs avis dans un certain délai et, du fait que ce plan de stationnement a été reporté, nous avons pris la décision de transmettre, non pas l'avis du Conseil, mais l'avis du Collège en précisant à la Région bruxelloise que l'avis du Conseil communal suivrait avec amendements éventuels et adaptation, si nécessaire.

Vous savez que ce plan régional de stationnement est une longue réflexion qui est menée par le gouvernement bruxellois depuis, je dirais si ce n'est des années - certains membres du parlement bruxellois ne me contrediront pas -, à tout le moins, depuis de très nombreux mois. Donc, le fait de venir maintenant en précisant que c'est l'avis non seulement du Collège mais également du Conseil, je crois que ça ne va pas modifier la donne par rapport à la politique que va mener la Région en concertation avec la Commune de Molenbeek. Ce que je vous demande donc ce soir, c'est d'avoir une démarche positive par rapport à ce plan de stationnement, tout en sachant que des critiques ont été émises, que des questions complémentaires peuvent être faites, mais on ne va pas rediscuter ce plan de stationnement ce soir.

M. de Voorzitter :

Mijnheer de Schepen, er waren één of twee technische vragen. Onder andere die van Meneer Ikazban. Misschien in het Frans, het zal gemakkelijker zijn. Hij vroeg wat er ging gebeuren met de zones en het uitsnijden van de gemeenten.

M. l'Echevin Gypers :

Je crois que je répons en même temps à Monsieur Jef Van Damme. La première mouture est la mouture telle que je l'ai déposée et telle que le Collège l'a déposée. Ensuite, on a eu la section réunie et c'est à la demande notamment de votre groupe - je ne sais pas si on peut mélanger le groupe PS et le groupe SPa, ce sont deux groupes à part aujourd'hui, disons que c'est à la demande du groupe PS - que cet avis-là a été transcrit. Je trouve que c'est normal qu'on vous laisse vous exprimer et que c'est suite aux interpellations et à l'avis qui a été donné à la section réunie. Dans la majorité, en tout cas, personne n'a dit le contraire à ce moment-là et, donc, c'est cet avis-là qui a été transcrit.

Et par rapport à ce que Monsieur Ikazban a demandé, - que ce soit valable dans tous les secteurs limitrophes -, cela répond, je crois, à cette demande et à celle de tous les Conseillers.

M. le Président :

Je donne la parole à Messieurs Berckmans, Ikazban et Vossaert. Mijnheer Berckmans, u heeft het woord

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. J'ai répété ma question en français, mais ik heb geen antwoord gekregen. Het ging niet over de inhoud, mijn vraag was concreet. Dus na het gewestelijk beleid komt er ook nog een gemeentelijk verkeersbeleid plan. Mijn vraag is: wanneer komt het er?

M. de Schepen Gypers :

U moet weten, Meneer Berckmans ...

M. Berckmans :

Mijnheer de Voorzitter, ik had nog niet gedaan.

M. de Schepen Gypers :

Ah ! OK.

M. Berckmans :

En een tweede punt: ik begrijp wat u bedoelt met de eventuele amendementen, maar in de verenigde secties – ik spreek voor mezelf als Gemeenteraadslid – moet het toch mogelijk zijn dat een Gemeenteraadslid achteraf nog iets kan toevoegen, en dat heeft niets te maken met constructief of niet constructief na de datum van de verenigde secties.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. J'ai écouté attentivement l'intervention de la Bourgmestre et, jusqu'à la moitié, je partage son constat. Puis, je trouve qu'il y a une contradiction confirmée d'ailleurs par l'Echevin de la mobilité. Vous dites que l'avis du Collège a été transmis et que celui du Conseil suivra tout en disant qu'on ne pouvait pas ici introduire d'amendement. Je ne discute pas du retard ou non du dépôt d'amendement de Monsieur Vossaert, mais lors de la section réunie - très intéressante - cette question-là avait été aussi posée et on avait beaucoup insisté sur la possibilité de faire des remarques et d'en tenir compte. Et il y en a une jusqu'à présent sur laquelle je vais revenir, parce que l'Echevin de la mobilité semble, lui, plus ouvert aux remarques des Conseillers communaux et je l'en remercie. Mais sur la remarque concernant les secteurs, c'est là qu'il y a confusion, car vous avez utilisé le terme '*limitrophe*' qui pour moi signifie les frontières avec les autres Communes. Et ma question est de savoir si le Collège- même si la Région n'accepte pas la remarque de la Commune et, notamment, celle sur la possibilité de ne pas tenir compte du découpage par secteur et dans le cas où elle le fait quand même - peut garantir qu'un habitant de Molenbeek ne paiera qu'une seule carte, quel que soit l'endroit où il va stationner, puisque vous avez décidé de faire une première carte riverain de stationnement payante. Est-ce que, quelle que soit l'attitude de la Région par rapport à cette remarque, le Collège peut confirmer qu'il n'y aura pas plusieurs cartes de stationnement pour la même Commune ? L'Echevin a répondu en partie mais pas totalement. Il a utilisé le terme « *limitrophe* ». Moi, je parle de l'intérieur du territoire de la Commune.

Ma deuxième question à laquelle vous n'avez pas répondu porte sur la série de montants qu'on propose d'augmenter, de taxes, redevances et de sommes allant jusqu'à 700

ou 800 euros dont parle l'Echevin. Est-ce une boutade, est-ce son avis personnel ou celui du Collège des Bourgmestres et Echevins ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Mon propos est dire - on n'a pas répondu à ma question, j'en ai l'habitude, de la part de ce Collège - que ce n'est pas une bonne politique de balayer du revers de la main les avis et questionnements d'un grand nombre des citoyens de la Commune et qui sont beaucoup plus importants que les sondages ou les votes, vous le savez très bien. J'ai posé une question très claire : y aura-t-il augmentation des tarifs de stationnement liés à cette politique d'harmonisation ? Par rapport à ce qu'a dit la Bourgmestre, je voudrais dire que la mobilité est liée à ce plan de stationnement puisqu'un des objectifs est de fluidifier, donc d'augmenter la mobilité. D'où l'intérêt de l'enquête publique et de connaître l'avis du citoyen qui est quand même important. Et nous sommes tous des citoyens de cette Commune et de cette Région. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig. Monsieur Vossaert, vous souhaitez intervenir ?

M. Vossaert :

Ma démarche allait clairement dans le sens constructif d'amender un texte qui, à tout le moins, n'était pas essentiellement basé sur des mesures d'accompagnement. J'ai rappelé toutes les autres problématiques que contient ce plan régional de stationnement, notamment le surcoût et la charge que cela peut représenter pour les Communes et le manque de comptage actualisé. Certes, ce que dit Madame la Bourgmestre est intéressant et je prends bonne note de votre proposition de motion. Mais je ne peux que déplorer le fait que, après avoir voté un R.O.I dont on avait dit qu'on allait pouvoir l'évaluer à plus long terme, la question des amendements ne soit pas clarifiée. Il faudrait le faire pour éviter toute polémique future.

Je veux poser une autre question, parce que je n'ai pas la réponse de l'Echevin, par rapport au règlement-redevances, règlement-taxes. La question se pose. Dans l'avis, je n'ai pas vu cette remarque. Est-ce que vous avez un avis à donner là-dessus à la Région, le débat ayant eu lieu au Parlement ?

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Mijnheer de Schepen, u heeft het woord.

Dhr. de Schepen Gypers :

Mijnheer Berckmans, ik begin bij u, zodat u niet denkt dat u vergeten bent. Dus u moet weten dat, we 4 of 5 maanden geleden, een parkeerplan voor Molenbeek goedgekeurd hebben, dat parkeerplan bestaat dus en is nu in werking sinds eind juli. Dat is dus ons plan. Dat plan proberen wij in te brengen in ons advies, zodanig dat we ons parkeerplan, dat geëikt is op de wijken, en met de specificiteiten van de wijken, kunnen houden. Ik denk dat dit de hoofdzaak daarvan is, het is niet van nog zaken te gaan veranderen. We hebben al een plan en pogen het te behouden. Dus wat het Gewest ook gaat doen – op een bepaald moment gaat het Gewest beslissingen nemen, en dat is een hogere instantie dan wij –

kunnen wij ons ertegen verzetten, wat onze Burgemeester gaat doen, maar dat is dus het gegeven vandaag.

Monsieur Ikazban, par rapport à votre question, je n'ai pas souvenir d'avoir parlé d'augmentation, sauf dans le cas du quartier Heyvaert où il y a un gros problème de chargement et de déchargement de véhicules et où l'on constate que la police dresse des amendes de 150 euros que les contrevenants payent allègrement. Donc, ça ne leur fait rien du tout et c'est dans ce cadre uniquement que la proposition a été faite d'augmenter cette taxe à un niveau qui les fasse réfléchir. Parce que si les gens se montrent indifférents et préfèrent payer malgré tout, alors ça nous pose un problème... Comment le gérer alors ? On ne peut pas les mettre en prison ni confisquer leurs véhicules... Il faut trouver une solution. Voilà, c'est une piste de réflexion : mettre l'amende à un niveau où ça leur fait mal.

M. le Président :

Etait-ce une réflexion personnelle, Monsieur l'Echevin ?

M. l'Echevin Gypers :

Oui.

M. l'Echevin El Khannouss :

C'est bien de le rappeler.

M. le Président :

Mijnheer de Schepen, heeft u gedaan?

M. l'Echevin Gypers :

Concernant la dernière question, notre plan de stationnement a été voté, mais on ne demande aucune augmentation.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez la parole pour trente secondes, pas plus.

M. Ikazban :

D'accord, mais il n'a pas répondu. Il a répondu à la première question, pas à la deuxième. Pour la première, j'ai bien compris que c'est un avis personnel. Je précise qu'il a bien raison de s'attaquer à ce problème; s'il y a une amende, c'est la même pour tout le monde, on ne peut la mettre juste pour le quartier Heyvaert et pas ailleurs. Par contre, confisquer des véhicules, il pouvait le faire.

Ma question essentielle à laquelle on ne m'a pas répondu portait sur les secteurs. Je voudrais avoir une réponse claire du Collège. Si vous avez mis ça dans votre avis, ça veut dire que vous soutenez l'idée, que vous êtes d'accord avec les remarques que nous avons faites au Conseil. Est-ce que vous irez au bout de la logique ? Autrement dit, même si la Région ne vous suit pas, allez-vous faire en sorte qu'un habitant de Molenbeek qui doit payer une carte de stationnement-riverain ne devra pas payer une deuxième ou une troisième ?

Mme la Bourgmestre :

Une carte par véhicule, ça me semble logique.

M. Ikazban :

Oui, mais une carte pour tout le territoire de la Commune.

Mme la Bourgmestre :

Pour tout le territoire de la Commune, évidemment.

M. Ikazban :

Ah ! Merci.

M. le Président :

On peut approuver le point ?
Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

De schepen begrijpt of verstaat soms mijn vraag niet, maar ik had ook nog een vraag voor Mevrouw de Burgemeester, dus er moet iets zijn, iets dat gepland of afgesproken kan worden en waar iedereen zich in kan vinden voor het indienen van de amendementen, anders kan nooit een amendement kunnen ingediend worden.

M. le Président :

Mijnheer Berckmans, (*je vais le dire en français*), j'ai été contacté par Monsieur Vossaert, pas aujourd'hui mais précédemment, pour me demander s'il pouvait rentrer un amendement. Je lui ai dit oui et lui ai demandé de le transmettre. Il ne l'a transmis que cet après-midi. Il a demandé en même temps s'il pouvait introduire des amendements ou des remarques sur des motions qui ont été déposées. Je lui ai dit oui, que je ne m'en étais pas occupé personnellement et qu'il devait prendre contact avec les Chefs de groupe. Ce qu'il a fait. Donc, introduire un amendement ne pose pas, pour moi, un problème. Il y a problème à partir du moment où on l'introduit en dernière minute. Et je m'inscris dans la remarque de Monsieur Vossaert par rapport au fait que dans l'évaluation du R.O.I. dont nous devons parler - parce que c'est un point que nous n'avons pas abordé -, la présentation d'un amendement, quand celui-ci est court, bref et introduit en séance, ne pose pas problème. Ici, nous sommes face à une page et demie de texte, un texte qui est également politique et qui peut donner lieu à un débat qui va durer des heures et au terme duquel il ne sera pas aisé de pouvoir arriver à trouver un consensus à quarante-cinq ! C'est ça la différence. Et la connaissance de ce point a eu lieu précédemment et je considère, en tant que Président, que ce type d'amendement doit être introduit de façon anticipative.

Je vais encore donner la parole à Messieurs Berckmans, Vossaert et Ikazban. Ce sont les trois dernières interventions que je prends.

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Heb ik het dus goed begrepen? Ik heb begrepen dat mijn vraag een beetje laattijdig was. Mijn vraag is: er moet iets afgesproken worden, zodat iedereen weet wanneer we een amendement kunnen indienen.

Je répète : les Conseillers communaux doivent se concerter ici ou ailleurs. On doit savoir à quel moment au plus tard on peut introduire un amendement pour qu'il soit discuté. Dank u.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Effectivement, je vous avais contacté pour déposer l'amendement. Vous m'aviez renvoyé vers le Secrétariat communal, ce que j'ai fait. Mais, au préalable, j'avais déjà déposé cet amendement lors d'une précédente séance. Je ne veux pas non plus qu'on me fasse porter la charge sur le fait que j'ai l'ai remis en dernière minute parce que cela fait peser un certain doute. Je suis tout à fait d'accord quand vous dites qu'il faut peut-être revoir le règlement, essayer de clarifier le délai de dépôt. Cela pourrait éviter le type de débat comme celui d'aujourd'hui.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Deux remarques, simplement. Mon groupe s'abstiendra sur ce point. Et quand la Bourgmestre m'a répondu par rapport à la carte riverain unique, elle n'avait pas son micro allumé. Je voudrais que la réponse qui m'a été donnée par rapport à la carte unique de riverain soit consignée dans le PV.

M. le Président :

Une carte par véhicule.

M. Ikazban :

Merci, parce que l'Echevin faisait non de la tête... Alors, j'aimerais que ça soit dans le PV. Merci.

M. le Président :

Merci. Monsieur Vermeulen, normalement, je ne peux pas vous donner la parole. Bon, j'ai fait une exception dans un sens et je le ferai dans l'autre, puis c'est fini.

M. Vermeulen :

C'est humoristique ! C'est déjà difficile de se garer à Molenbeek. Et quand on entend le débat sur le parking à Molenbeek, c'est encore plus difficile. Donc si toutes les Communes doivent se référer à la Région et qu'on va devoir rediscuter, on continuera à se garer très... vite !

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Merci Monsieur Vermeulen. On peut passer au vote ? Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération. Madame la Bourgmestre confirme que le principe de la carte riverain valable pour l'ensemble du territoire de la Commune sera maintenu.

40 votants : 24 votes positifs, 16 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed. Mevrouw de Burgemeester bevestigt dat het principe van een bewonerskaart geldig voor het gehele grondgebied van de gemeente, zal behouden worden.

40 stemmers : 24 positieve stemmen, 16 onthoudingen.

**16. Journée En ville, sans ma voiture - Règlement d'administration intérieure.
Zonder auto mobiel in de stad - Intern administratief reglement.**

M. le Président :

On peut approuver ? Pas de remarque, pas de question. Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

M. le Président :

Rien n'a changé par rapport à la Journée sans voitures...

Mme la Bourgmestre :

Une seule chose, c'est pour éviter qu'une personne qui veut obtenir une dérogation pour se déplacer sur le territoire de la Région bruxelloise doive aller dans chaque administration communale qu'est institué le principe de réciprocité entre les Communes par rapport aux dérogations.

M. le Président :

Oui, c'est tout. C'est ce qui existait déjà précédemment. Nous passons au point 17.

**17. Plan énergie 2013-2018.
Actieplan Energie 2013-2018.**

M. le Président :

Il s'agit d'approuver la version qui vous a été transmise, suite à la discussion que nous avons eue en Sections réunies.

Ont demandé la parole Madame P'tito et Monsieur Léonard.

Mme P'tito :

J'attire l'attention, Monsieur le Président, sur le fait que le but était évidemment de faire sans doute des économies et on partage les objectifs qui sont dans ce plan Energie 2013-2018, mais il ne faut pas aboutir à une situation où on va, en fait, en termes de politique, mener simplement des opérations de communication. Et on sera très vigilants à cet égard, surtout qu'au niveau régional, on a appris qu'il n'y a plus d'argent pour financer le budget des primes Energie. Lors de notre dernière discussion, on évoquait le fait qu'il n'y avait plus d'argent pour relancer les primes Energie au niveau communal, ce qu'on peut tout à fait entendre mais qu'il fallait se référer évidemment aux primes régionales. Nous appelons donc à la plus grande prudence sur le fait d'utiliser l'argent public en termes de communication. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame P'tito. Je passe la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Je voulais en savoir un peu plus sur le choix qui est fait par la Commune – apparemment, c'était déjà le cas mais je l'ignorais - qui est de dire que, systématiquement, tout nouveau logement qui sera construit devra l'être selon les normes passives. J'avoue que quand je l'ai lu, j'ai pensé que c'est assez radical... Mais est-ce qu'on voulait vraiment que ce soit systématiquement passif ? Et je me posais la question de savoir, comme on a déjà construit une série de logements selon cette norme, s'il y a une évaluation plutôt financière qui a pu être faite, en termes de rapport coût-bénéfice et de la satisfaction des habitants, comme c'est une norme qui est plus chère que la norme 'basse énergie'.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard. Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je voulais pointer les aspects positifs du Plan, notamment les groupements d'achats citoyens, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la Commune et le fait que ce plan a été concerté avec le secteur associatif.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi. Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

Mvr. de Schepen Gadaleta :

Par rapport à la première question, Madame P'tito, je partage tout à fait votre point de vue. Dans le plan Energie, il y a des mesures de tous types qui sont reprises comme celles qui consistent à favoriser les groupements d'achats, la création de coopératives, l'installation de panneaux photovoltaïques et l'accent avait été mis surtout pour rendre accessible à la population ce type de communication. Donc, je partage votre avis. En ce qui concerne votre remarque sur les primes régionales, il y a un problème au niveau régional et, de toute façon, les primes communales n'étaient données que si on bénéficiait de la prime régionale. Donc, même si on l'avait gardée, ça n'aurait pas beaucoup changé les choses.

Quant à la question sur les normes passives, il faut dire que ce sont des normes régionales. Donc, on ne peut rien faire, sinon appliquer les normes pour les nouveaux

bâtiments. Pour les rénovations lourdes, il faut viser la très basse énergie. Par rapport au coût financier, il y a deux aspects. Les économies d'énergie, il faut les voir sur le long terme, en sachant que les coûts d'énergie ne font qu'augmenter - la tendance n'est pas à la diminution - et que, d'ailleurs la technique et la demande font en sorte que les prix au niveau de la norme passive deviennent de plus en plus bas; on va donc vers un avantage financier. Par rapport à la satisfaction des habitants, le projet que je connais le mieux est celui du bâtiment l'Espoir de la rue Fin, initié par Bonnevie. On remarque que l'utilisation du passif par la population n'est pas tout à fait évidente et c'est la raison pour laquelle l'une des actions mises dans le Plan Energie consiste à expliquer pour mieux impliquer les gens dans l'utilisation du passif. Au niveau du confort, je n'ai pas eu d'écho négatif.

M. le Président :

Merci. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir par rapport à cela ? Merci. On peut approuver le point ? Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

Je vous propose que les points 18 et 19 soient traités après les points que nous devons encore voter. Il s'agit d'une interpellation et d'une motion. Donc, on passe directement au point 20.

20. Appel à projets visant à soutenir la mise en œuvre de collaborations entre les Communes de la Région de Bruxelles-Capitale : projet visant à poursuivre le GTI LEX, groupe de travail et d'informations juridiques intercommunal au sein de la Région de Bruxelles-Capitale (anciennement dénommé PJI BXL).

Projectoproep met het doel de oprichting van samenwerkingen tussen de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest te ondersteunen: project inzake voortzetting van de WIG LEX, de juridische intercommunale werkgroep binnen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (vroeger IJP Brussel).

M. le Président :

Pas de question ?

(...)

... Non, je viens de dire que le 18 et le 19 sont une interpellation et une motion que l'on va faire en même temps.

Un conseiller :

On n'a pas ça...

M. le Président :

C'est dans l'ordre du jour complémentaire qui a été mis dans le B.O.

Un instant... Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

C'est ce que je voulais dire tout à l'heure. En fait, beaucoup de mes collègues ont eu un problème pour accéder au B.O., notamment à tout ce qui est complémentaire. Moi-même, quand j'ai parlé de ces points avec eux, ils semblaient les découvrir.

M. le Président :

J'ai une proposition dont je vous ai parlé tantôt et je m'adresse ici en même temps au Secrétariat communal. Lors des prochaines Sections réunies, il serait peut-être bon que nous ayons une démonstration du fonctionnement du programme BO Secrétariat, de telle façon que tous les Conseillers puissent voir comment cela fonctionne et s'y retrouvent en utilisant un grand écran avec un rétroprojecteur et un ordinateur. Puis-je demander à ce que ça soit préparé pour les prochaines Sections réunies du mois d'août ?

Il y a des Sections réunies qui est théoriquement prévue le lundi qui précède le Conseil communal. C'est prévu dans le R.O.I.

(Colloque – Gesprek)

S'il vous plait... Il faut un petit peu d'indulgence par rapport au système. Je peux comprendre que tout le monde ne s'y retrouve pas toujours. Il faut savoir que, quand le Secrétariat travaille dans le B.O., automatiquement celui-ci est bloqué. Il faut un peu de patience et y retourner dix minutes plus tard, quand il est à nouveau rouvert pour pouvoir y accéder. Il n'y a pas obligation de réimprimer la totalité. Je vous informe que vous avez la possibilité, quand vous allez dans le B.O. - on peut vous l'expliquer - de faire imprimer point par point. Vous pouvez donc sélectionner les points que vous souhaitez faire imprimer. C'est pour cela que j'ai dit que lors d'une prochaine Sections réunies, une explication correcte du fonctionnement de B.O. serait une bonne chose pour que tout le monde puisse s'y retrouver.

Je donne la parole à Madame P'tito que j'ai interrompue deux ou trois fois...

Mme P'tito :

Merci Monsieur le Président. Mon Chef de groupe a dit qu'on nous a envoyé un mail que je ne trouve pas ... En gros, la difficulté est de suivre et de voir - on ne va pas sur le B.O. tout le temps - quand on y met des choses nouvelles. Donc, si on pouvait nous avertir, ce serait bien. On pourrait convenir d'un jour, par exemple, où on sait que les dernières mises à jour seraient enregistrées.

M. le Président :

Je me concerterai avec le Secrétariat communal pour voir comment on peut vous informer d'une façon plus réactive par rapport à ce genre de choses. Merci. Madame Piquard, vous souhaitez intervenir ?

Mme Piquard :

Puisqu'on envoie quand même la première partie du Conseil, pourquoi ne pas envoyer systématiquement le complément ? Cela nous permettrait d'aller sur B.O. pour consulter ce qu'on a envie de consulter, ainsi on saura qu'on a la totalité en arrivant ici.

M. le Président :

C'est la proposition la plus saine. Merci Madame Piquard.

M. Vossaert :

...Certains se débrouillent très bien avec le B.O.

M. le Président :

La proposition de Madame Piquard est probablement la plus saine. Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président. En fait, ça m'étonnerait que le Secrétariat communal travaille le weekend. J'ai essayé plusieurs fois le weekend, ça n'a pas marché. J'ai téléphoné à Monsieur De Greef qui m'a dit d'aller sur 'Mozilla', ça n'a pas marché non plus. Mais par contre, ça a remarché aujourd'hui. Mais, malheureusement - et c'est sur ça que je voulais intervenir tout à l'heure - je n'avais pas les décisions qui avaient été prises sur la mobilité et j'étais assez gênée de devoir voter pour quelque chose que je n'avais pas. Merci.

M. le Président :

On prend acte. Mais j'y ai accédé le dimanche, le lundi et ce matin et je n'ai pas d'accès particulier, je suis au même niveau que vous.

La dernière intervention est pour Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

N'y aurait pas moyen d'envisager d'avoir accès à Internet pendant la séance du Conseil ? Cela nous permettrait d'éviter d'imprimer des tonnes de papier, et de pouvoir ainsi travailler sur notre PC, parce qu'on a pratiquement tous un PC.

M. le Président :

Madame Ouberri, la question a été posée lors d'un précédent Conseil et je vous donne la même réponse : on est occupés à travailler sur l'installation.

Mme Ouberri :

Merci.

M. le Président :

Je vous en prie, pas de soucis. Nous sommes donc au point 20. Quelqu'un souhaite une information particulière par rapport à ce point ?

C'est le groupe de travail et d'informations juridiques intercommunal de la Région de Bruxelles-Capitale, anciennement dénommé PJI BXL.

Mme la Bourgmestre :

La délibération est à ce point explicite que je pensais que ça ne suscitait pas de difficultés. Il s'agit de la création d'un groupe de travail pour établir un véritable réseau juridique et on le fera en partenariat avec l'Association de la Ville et des Communes. C'est justement pour faire en sorte que nous soyons plus performants par rapport à toutes les questions et expériences juridiques. Et c'est la Commune de Saint-Gilles qui est, en quelque

sorte, la Commune-pilote qui propose cette collaboration avec les autres Communes de la Région bruxelloise.

M. le Président :

C'est ce qu'on appelle des économies d'échelle.

Mme la Bourgmestre :

C'est tellement long, mais en vous référant aux explications, vous saurez tout.

M. le Président :

On peut approuver l'accord, pas de problème ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

21. Approbation de la convention entre la Commune et l'ASBL Groot Eiland relative à un subside pour des ateliers d'information et de sensibilisation à propos de l'alimentation durable.

Goedkeuring van de overeenkomst tussen de Gemeente en de VZW Groot Eiland betreffende een subsidie over workshops op informatieverstrekking aan - en bewustmaking van het publiek over duurzame voeding.

M. le Président :

On peut approuver ? Pardon, je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Ik wil gewoon zeggen dat ik mij zal onthouden bij de punten 21 en 22 omwille van mijn persoonlijke betrokkenheid bij de twee organisaties.

M. le Président :

OK, dank u. Je passe la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Ce serait bien qu'on fasse un peu le topo pour la rentrée. Je sais bien que l'alimentation durable, ça n'est pas forcément non plus synonyme de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il faut qu'on fasse un peu le point sur cette question-là par rapport à la proposition de motion et au groupe de travail qu'il fallait mettre en œuvre. Merci.

M. le Président :

Comme vous le savez, j'ai transmis aux Chefs de groupe l'avis juridique que nous avons reçu. Mon intention était de rapidement vous en parler après le Conseil et de voir ce que vous souhaitiez pour la suite des travaux. Je donne la parole à Monsieur Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Si vous faites des réunions au sujet du gaspillage alimentaire, est-ce que je peux avoir un compte-rendu par courrier ? C'est la moindre des choses...

M. le Président :

Oui, merci Monsieur Ait Jeddig. On peut approuver le point 21 ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

22. Octroi d'un subside exceptionnel au mouvement de jeunesse «Scouts & Gidsen Molenbeek» dans le cadre de l'organisation du camp de juillet 2013.

Toekenning van een uitzonderlijke subsidie aan de jeugdbeweging "Scouts & Gidsen Molenbeek" in het kader van de organisatie van het zomerkamp in juli 2013.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

23. Octroi d'un subside exceptionnel à l'ASBL Islamic Relief, partenaire dans l'organisation de la 3ème édition du Student Summer Quizz.

Toekenning van een uitzonderlijke subsidie aan de VZW Islamic Relief, partner in de organisatie van de 3de editie van de Student Summer Quizz.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

J'ai lu le prospectus. C'est visiblement une organisation assez professionnelle qui fait appel au sponsoring d'entreprise, etc. Toute une série de publicités est proposée aux entreprises pour autant qu'elles la sponsorisent suffisamment. Je me disais, en lisant les considérants où on remarque que beaucoup de participants viennent de la Commune de Molenbeek, que ça vaudrait la peine de demander aussi - peut-être pas qu'on fasse des T-Shirts au nom de Molenbeek- que, d'une manière ou d'une autre, le soutien de la Commune de Molenbeek soit quand même mentionné à côté de tous les « *corporates* » qui auront apporté leur aide.

M. le Président :

D'accord. Merci Monsieur Léonard.

Mme l'Echevine Turine :

Attention, ici, c'est effectivement *Islamic Relief*, mais c'est la suite d'un point qui est déjà passé au Conseil communal la fois dernière. C'est par rapport à un événement qui est organisé par des étudiants, par le Conseil de la Jeunesse et avec lequel *Islamic Relief* est partenaire. C'est le *Student Summer Quizz* qui est organisé pour la deuxième ou troisième année consécutive sur le territoire de la Commune de Molenbeek et beaucoup de jeunes Molenbeekoïses y participent. Mais ici, ce n'est pas *Islamic Relief* qu'on subsidie en tant que tel mais c'est cet événement de la jeunesse qu'on subsidie via *Islamic Relief*. Alors pourquoi cette partie du subside arrive cette fois-ci alors que l'événement a déjà eu lieu et que l'autre partie a été passée au Conseil précédent ? C'est parce que ce sont deux services différents qui participaient au financement, le service Participation et le service Jeunesse. Mais le service Jeunesse avait des questions supplémentaires sur le fait notamment de savoir si des jeunes de Molenbeek participaient. Cela a donc pris un peu plus de temps. La demande est arrivée fort tard pour que, sur les affiches ou sur les T-shirts de l'événement en tant que tel, il y ait la référence à la Commune de Molenbeek, vu les délais à respecter. Mais malgré cela, il nous paraissait important de soutenir l'événement même s'il n'y avait pas le logo de la Commune de Molenbeek dessus. Quant à *Islamic Relief*, son siège est à Molenbeek, dans le quartier Maritime.

M. le Président :

Merci Madame Turine. On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

18. Motion des villes et Communes en soutien au programme de coopération internationale communale.

Motie van de steden en gemeenten ter ondersteuning van het programma voor gemeentelijke internationale samenwerking.

M. le Président :

Je passe la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Effectivement, nous arrivons aujourd'hui avec cette fameuse motion qui avait provoqué une petite polémique lors du Conseil communal du mois dernier. Il s'avère que le service des Relations internationales a finalement reçu cette motion, qu'il l'a traitée et que nous l'avons, comme le veut la procédure, présentée et exposée au Collège qui l'a validée, à l'instar de quarante autres Communes du Royaume. Elle correspond mot pour mot à celle qui avait été présentée en extrême urgence par notre collègue Michaël Vossaert. Je demande évidemment à tous les Conseillers de l'approuver parce que l'inquiétude des Communes mais aussi de l'Union des Villes et Communes par rapport à l'éventualité d'une régionalisation de cette compétence tient au fait que les moyens ne sont pas transférés aux Communes pour leur permettre d'assurer la continuité de cette politique. Merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss. Messieurs Ikazban, Vossaert, Berckmans ont demandé la parole. Monsieur Ikazban...

M. Ikazban :

Je ne vais pas être très long. Je me permettrai simplement de faire une remarque sur les deux motions qui sont à l'ordre du jour aujourd'hui. Elles sont très intéressantes. Néanmoins, si vous voulez que des motions soient votées à l'unanimité du Conseil communal, il faut prendre le temps d'y travailler sérieusement dans le cadre d'un groupe de travail avec les représentants de chaque groupe, si vous voulez en tout cas qu'elle soit portée par l'ensemble du Conseil communal. Et, de toute façon, comme la majorité a estimé que ce n'était pas urgent, la dernière fois, si on ne vote pas la première motion aujourd'hui, ce n'est pas la fin du monde. Je pense sincèrement qu'il y a des éléments assez intéressants. Dans le cas de la deuxième motion, je pense qu'il y a toute une série d'éléments qu'on pourrait rajouter dont je ne vais pas faire le développement maintenant. Je vous propose, Monsieur le Président, soit de rentrer aujourd'hui dans le développement - et ce ne sera pas fini de sitôt -, soit de confier cela à un groupe de travail; ce qui, à mon avis, serait peut-être plus sage.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je réjouis que cette motion soit à l'ordre du jour. Et je voterai pour effectivement. C'est vrai que c'est une motion-type. Et je ne vois pas l'intérêt, Monsieur Ikazban, de réunir un groupe de travail pour cette motion, mais on peut très bien envisager cette question-là pour la seconde motion sur le Réseau Express Bruxellois. Mais pour le moment, on parle du point, ici, qui nous concerne. Donc, je le soutiendrai et voterai pour.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik ben principieel voor ontwikkelingssamenwerking, als het geld goed besteed wordt. Ik heb enkel concrete vragen.

Meneer de Voorzitter, mag ik een voorstel doen? Op de plaats waar ik zit, is er soms zoveel geroezemoes dat ik mezelf niet meer hoor spreken.

M. de Voorzitter :

Ja, hier ook soms.

M. Berckmans :

Maar ik bedoel, ik mag niet ingrijpen.

M. de Voorzitter :

Ja, het is ook soms de vertaling die erdoor komt. En ook mensen die spreken, inderdaad.

M. Berckmans :

Non, ce n'est pas la traduction.

M. de Voorzitter :

OK, dank u.

S'il vous plait, un peu de silence et laissez parler Monsieur Berckmans !

M. Berckmans :

Comme la traduction ne fonctionne pas, je vais le répéter pour ceux qui n'ont pas compris : à certains moments, quand je parle, il y a tellement beaucoup d'autres bruits qui ne viennent pas de la traduction que je m'entends plus moi-même. Vous comprenez ce que je veux dire ?

M. Ikazban :

Maintenant oui.

M. de Voorzitter :

Mijnheer Berckmans ...

M. Berckmans :

Dus ik zal verdergaan. Ik heb enkele concrete vragen. Ik zie in de lijst van de landen – ik heb geen enkel probleem met de landen die erin staan – ik vraag alleen waarom Rwanda en Burundi er niet tussen staan, en dit om historische redenen.

M. de Voorzitter :

Sorry, ik heb het niet begrepen.

M. Berckmans :

Ik heb dus geen probleem met de landen die opgenomen zijn in de lijst.

M. de Voorzitter :

En welke landen hebt u gezegd?

M. Berckmans :

Ik vraag ma af waarom, gezien de historische redenen, Rwanda en Burundi niet zijn opgenomen.

M. le Président :

S'il vous plait, est-ce que je peux vous demander de vous taire ? C'est vrai que quand il y a du brouhaha, ce n'est pas agréable !

M. Berckmans :

Ik zie dat het een initiatief is van de Vereniging van Stad en Gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en van de Union des Villes et Communes de Wallonie. Is er informatie die er iets is vanuit de Vlaamse Gemeenschap of niet?

M. de Voorzitter :

Dat is het ?

M. Berckmans :

Ja, dus als ik het goed begrijp, heeft deze motie tot doel dat de gelden goed gebruikt worden, ook onder andere via de gemeente. Mijn vraag is: in welke mate kunnen de verschillende gemeenten er effectief op toezien dat de gelden die bijvoorbeeld Molenbeek geeft aan Senegal of elders, efficiënt worden gebruikt?

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans. Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

A propos de la motion sur le R.E.B évoquée par Monsieur Ikazban, je veux dire, au nom des trois Chefs de groupe qui ont proposé cette motion, que nous sommes d'accord que ça fasse l'objet d'un groupe de travail et que ça ne soit donc pas discuté immédiatement aujourd'hui.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard. Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. En réponse à la question du Chef de file du PS, et Monsieur Vossaert l'a rappelé, c'est évidemment une motion-type qui a été approuvée par l'ensemble des Communes partenaires. La motion est très claire par rapport aux demandes qui sont faites au sujet du transfert de cette compétence éventuelle. Je pense donc que ce serait perdre son temps que d'organiser des réunions pour la réunionite. Parce que la motion est, en tant que telle, très explicite qui met en évidence les enjeux et les préoccupations par rapport à ce transfert de compétence. En ce qui concerne le choix des pays, Monsieur Berckmans, ce ne sont évidemment pas les Communes qui en décident. C'est, dans le cadre du programme de coopération internationale communale, l'Union des Villes et Communes qui, en partenariat avec la DGCD, définit les pays prioritaires avec lesquels on peut mettre en œuvre cette politique de coopération décentralisée. Il se fait qu'il y a cinq pays qui sont désignés: le Bénin, le Burkina-Faso, le Maroc, la République Démocratique du Congo et le Sénégal. Je rappelle que Molenbeek développe différents projets aussi bien au Maroc qu'au Sénégal. Cette liste est donc évidemment limitée et nous est imposée par le pouvoir subsidiant. A titre personnel, si on me propose un jour Tahiti ou les Bahamas, je serai ...preneur; mais, ici, on nous limite à cinq pays - c'est une petite pointe

d'humour pour ceux qui auraient compris. En ce qui concerne la Flandre, il faut dire que nous travaillons essentiellement avec la Ville et les Communes bruxelloises et que la Flandre n'a jamais, à ma connaissance, approché les 19 Communes bruxelloises pour proposer d'éventuels partenariats. Quant à l'utilisation de l'argent, je peux vous dire que les bailleurs de fonds sont extrêmement exigeants par rapport à la justification de l'utilisation des subsides qu'ils octroient dans le cadre des projets. Leurs exigences sont rigoureuses - et ça, ça va faire plaisir à Madame Farida Tahar. Ils vérifient, jusqu'au moindre cent, l'utilisation des subsides octroyés.

M. le Président:

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Ik vind het antwoord juist. Enkel een kleine opmerking: wat meneer de schepen zegt, in het kader van de federale ontwikkelingssamenwerking ...

M. le Président :

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, d'abord je remercie Monsieur Léonard de rebondir directement sur la proposition qui a été faite de faire un groupe de travail. Je voudrais simplement dire que le Conseil communal peut se prononcer sur des motions mais n'est pas obligé d'approuver bêtement des motions-types qu'on approuve partout, il peut aussi rajouter des éléments à une motion-type. Et c'est tout à fait constructif de notre part de le demander. On va quand même se réunir pour l'autre motion, donc on ne va pas faire des réunions supplémentaires. L'objectif est simplement de travailler à tête reposée, de ne pas simplement reprendre une motion-type comme ça, surtout que, d'ailleurs, dans mon groupe, Madame Tahar avait déjà posé à plusieurs reprises des questions sur ces aspects-là. Je maintiens pour dire que c'est plus intéressant de pouvoir en discuter en groupe. Le but était aussi double : ne pas rallonger les séances du Conseil communal et, en même temps aussi, traiter les deux motions sur un même pied d'égalité. Maintenant, si vous voulez absolument voter la première motion de Monsieur Vossaert aujourd'hui, vous pouvez le faire sans nous. Mais c'est un peu contradictoire par rapport à votre refus la fois passée de ne pas accepter de la mettre à l'ordre du jour; et aujourd'hui vous êtes tous prêts à la voter comme ça, avec l'argument que c'est une motion-type. Ce n'est pas parce que les autres l'ont adoptée comme ça, qu'on doit faire de même, on peut rajouter des éléments. Je maintiens le fait qu'on peut l'adapter à notre réalité, par rapport à nos partenariats passés, présents et futurs. Je maintiens donc ma proposition tout à fait constructive qui avait un souci de traiter également les deux motions. Vous voyez, Monsieur le Président, avant le Conseil communal, je m'étais dit que si j'avais fait la proposition uniquement pour la motion présentée par la majorité, on m'aurait dit que les deux motions ne sont pas traitées sur un pied d'égalité ! Eh bien, la motion présentée par un collègue de l'opposition et la motion présentée par la majorité sont intéressantes mais, moi, je pense qu'on peut les rendre encore plus intéressantes après avoir réuni un petit groupe de travail avec les représentants des groupes. On a déjà prouvé qu'on pouvait travailler ensemble convenablement, que ce soit sur la motion de Madame P'tito ou sur le R.O.I. Excusez-moi, d'avoir été long, mais je pensais faire une proposition constructive. Je la maintiens.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. On me demande de passer au vote. La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Cette motion rentre quand même dans l'actualité. On n'est pas obligés de la passer aujourd'hui, mais cette motion est quand même liée à une actualité qui est le transfert de compétence. Il me paraît donc important de marquer le coup en votant cette motion aujourd'hui. Il ne faut pas non plus refaire le monde à chaque motion qu'on dépose. Autant la question de la mobilité nous concerne directement au niveau communal et qu'il est donc important de faire un groupe de travail où tous les groupes politiques puissent s'exprimer, autant une motion sur la coopération qui s'inscrit dans l'actualité par rapport au transfert de compétence est importante et qu'il est intéressant que la Commune de Molenbeek se fasse entendre.

M. Ikazban :

Puisque c'est vous qui répondez, moi je dis simplement que je ne suis pas d'accord avec la forme. On accueille positivement la motion, on dit simplement qu'on peut y travailler de manière plus élaborée, on peut l'amender...Vous avez refusé tout à l'heure à Monsieur Vossaert un amendement pour l'avoir rentré trop tardivement et pour nous, vous nous refusez la possibilité de travailler en groupe de travail. On ne va pas passer une heure à discuter pour des queues de cerises...

M. l'Echevin El Khannouss :

Je propose qu'on vote, Madame la Bourgmestre.

M. le Président :

Le document doit être transmis. Nous sommes obligés de passer au vote. C'est ce qu'on me donne comme information ici. Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Pour le plan de stationnement, ça ne vous a pas empêchés de le transmettre à la Région... On s'abstiendra sur la forme.

M. le Président :

Merci. Est-ce qu'on peut passer au vote ? Qui est pour ? Contre ? Abstention ?
Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 25 votes positifs, 15 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 25 positieve stemmen, 15 onthoudingen.

19. Interpellation déposée par Monsieur Jef Van Damme concernant la tour de parking verte.

Interpellatie ingediend door Mijnherr Jef Van Damme betreffende de groene parkeertoren.

M. de Voorzitter :

U heeft het woord.

Un peu de respect pour la personne qui parle, s'il vous plaît !

M. Van Damme :

Chers collègues, je crois que vous vous rappelez la discussion héroïque qu'on a eue sur la Note de politique générale et notamment sur la fameuse tour de stationnement verte qui avait été annoncée dans la presse par l'Echevin de la mobilité actuel, une tour de stationnement verte qui ne figurait pas dans la Déclaration de politique générale. J'avais posé la question à ce moment-là pour savoir si c'était la politique du collègue actuel de prévoir une tour de stationnement verte dans l'espace public déjà très limité dans le centre-ville et qui doit, à notre avis, être dédié aux riverains et aux jeunes de nos quartiers plutôt que d'y mettre une tour avec, en plus, des voitures. Il m'a été répondu clairement par la Bourgmestre que ce point ne figurait pas dans la Déclaration de politique générale. On avait remarqué que, en même temps, son Echevin de la mobilité défendait son idée. Une situation assez pénible et problématique qui ne montrait pas l'union du Collège actuel. Mais bon, on se disait que la Bourgmestre a tranché clairement en disant non à la tour de stationnement verte - c'était, je crois, en février qu'on a eu cette discussion qui a pris quand même une heure sur huit heures de travail.

Grand fut mon étonnement quand je trouvais dans ma boîte aux lettres une publication du VLD avec, en première page, un titre "*Notre Echevin de la mobilité*". En ouvrant le journal, je vois deux grandes pages, vous l'avez bien deviné, sur la tour de stationnement verte, publication datant d'avril 2013, c'est-à-dire un mois ou un mois et demi après notre discussion et après le démenti très clair de Madame la Bourgmestre. Alors, mettez vos écouteurs, je vais vous lire quelques extraits très intéressants de cette publication :

Een eerste project zijn de werken aan het Gemeenteplein, dat niet langer zal dienen als parking, maar dat opnieuw een gezellig plein zal worden. Om die verloren gegane parkeerplaatsen van de buurtbewoners te compenseren, zullen werken aan een groene parkeertoren die ook multifunctioneel zal zijn. We moeten een parkeertoren als het ware heruitvinden. De toren zal uit verschillende verdiepingen bestaan, waarom niet enkele verdiepingen behouden voor lokale activiteiten, zoals bijvoorbeeld een overdekte markt, een wijkfeest of zelfs een kindercrèche. De functie van de toren kan evolueren met de tijd, al naargelang de behoeften van de buurtbewoners.

De meeste torens zoals we die nu kennen, zijn grijze, grauwe torens. Nochtans hoeft het niet zo te zijn. Een toren kan via zonnepanelen qua energieverbruik zelf bedruipend zijn.

En conclusion, een groen dakterras behoort ook tot de mogelijkheden, maar de liberale schepen geeft tegelijkertijd ook toe dat de financiering van het hele project nog niet rond is.

C'est assez rigolo, mais c'est aussi quand même assez problématique, Monsieur le Président, quand un Echevin proclame dans la presse ...

M. l'Echevin El Khannouss :

Pas dans la presse !

M. Van Damme :

Si, si ! Il l'a fait au moment où il est devenu Echevin en décembre 2012. Il annonce dans la presse qu'une tour de stationnement verte sera créée dans le centre historique, au détriment de l'espace public. Il le déclare haut et fort et en fait un communiqué. Quand, moi, j'interpelle, deux mois après, le Collège et après des discussions en son sein, la Bourgmestre dit clairement que la tour de stationnement verte, ce n'est pas notre politique. Deux mois après, on trouve dans la boîte aux lettres de beaucoup de Molenbeekois deux pages sur la tour de stationnement verte. Mais, vous vous foutez de notre gueule ! Excusez mon langage, mais c'est vraiment scandaleux, honteux ! Parce que, soit vous vous foutez de nous, les Conseillers, soit vous mentez aux Molenbeekois. Je ne sais pas ce qui est le plus grave, mais dans tous les cas, c'est une situation très grave. Soit vous mentez aux électeurs, à tous les Molenbeekois à qui vous faites croire que cette politique va se mettre en place, soit vous mentez aux Conseillers communaux. Je vous propose donc, soit de vous mettre d'accord entre vous, soit de changer d'Echevin de la Mobilité.

M. de Voorzitter :

Dank u Meneer Van Damme. Mag ik u vragen om de volgende interpellaties korter te maken en u te houden aan de 5 minuten die toegelaten zijn door het binnenhuisreglement. Dank u.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

La traductrice a du mal, en tout cas, à prononcer correctement mon nom. Je ne lui en veux pas...

M. le Président :

I-KA-ZBAN !

M. Ikazban :

Vous faites toujours ce genre de remarque sur le règlement avant de me donner la parole.

M. le Président :

Cela ne vous était pas destiné !

M. Ikazban :

D'accord, merci. L'essentiel a été dit par Monsieur Van Damme, ça nous a fait beaucoup rire, mais franchement à y regarder de plus près, on n'a pas à rigoler. Je voudrais savoir si l'Echevin de la mobilité au sein de cette majorité est MR ou Open-VLD ! Car, en fait, on le présente toujours comme un Echevin MR parce qu'il a été élu sur une liste MR, mais en même temps quand il dit des bêtises ça devient un Echevin VLD. Je voudrais savoir une bonne fois pour toutes si l'Open VLD fait toujours partie de la majorité, s'il fait partie ou non du MR et si le MR existe encore dans cette majorité, ça c'est pour ma première ma question.

Ma deuxième question, au départ, il a parlé de tour de stationnement, puis c'est devenu une tour verte de stationnement et maintenant j'entends parler de panneaux solaires. Et je voudrais savoir - parce que là ça ne me fait pas du tout rire - s'il y a un accord des Ecolos sur ces tours, parce que, moi, je connais un peu notre Echevin de la Mobilité, il peut parfois être marchand de tapis... Est-ce qu'il n'a pas transformé cette tour de stationnement en tour verte, avec des panneaux solaires, avec des trucs ouverts à la population pour vendre ça aux Ecolos qui ont avalé alors cette couleuvre ? Je voudrais avoir une réponse très claire. Monsieur le Président, le règlement précise qu'on ne doit pas être interrompu par les membres du Collège pendant qu'on parle.

Jef Van Damme s'est posé la question de savoir si on nous a menti et si on ment à la population. Moi je pense que c'est les deux ; on ment aux Conseillers communaux qui représentent la population et on ment à la population. Pire encore, tout à l'heure, Monsieur l'Echevin, chers membres du Collège, on a parlé de la politique de stationnement. Et à ce propos, est-ce que c'est vraiment en réalité le fait que vous n'assumez pas cette politique qui est grandement imposée par le partenaire écolo dans la majorité ? Et comme vous ne l'assumez pas, vous vous sentez obligés de venir avec des solutions mensongères, irréalistes qui font croire aux habitants qu'ils vont tous avoir des places de stationnement. Et, finalement, celui qui veut avoir une place de stationnement s'en fout de savoir si c'est en rue ou si c'est dans une tour. On peut rigoler beaucoup, Monsieur Gypers, mais, à un moment donné, il faut être sérieux et dire les choses clairement : est-ce que le MR fait partie de la majorité, est-ce que l'Open VLD existe encore ; fait-il partie du MR, s'exprime-t-il en son nom ? Qu'on cesse finalement de se moquer de la population !

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Je passe la parole à Madame la Bourgmestre.

Madame la Bourgmestre :

Monsieur Gypers pourra éventuellement compléter, mais je souhaite quand même répondre à cette interpellation. Je commencerai par la fin, par l'interpellation de Monsieur Ikazban qui m'amuse beaucoup quand il fait de la politique-fiction en se posant la question de savoir qui est avec qui, avec quelles composantes ; quand on sait ce que le groupe PS - SPa - liste du Bourgmestre a vécu ces derniers mois, je trouve pour le mois, que votre intervention est cocasse. Nous nous sommes, pour notre part, - la majorité - abstenus de faire des commentaires par rapport aux va-et-vient que nous avons pu suivre dans l'actualité politique de ce début de législature. Je vous demanderai donc, Monsieur Ikazban, un peu de retenue par rapport à votre intervention parce que, à cet égard, vous êtes relativement mal placé en tant que Chef de groupe pour poser des questions à d'autres groupes politiques représentés dans ce Conseil communal. On est partis de la question du stationnement hors voirie et ça devient des considérations politiciennes. On sait bien que Monsieur Gypers est têtue - est-ce une qualité ou un défaut -, mais vous le présentez en marchand de tapis et là je vous dirais que c'est une qualité qui est, en tout cas, partagée certainement par plusieurs membres de ce Conseil.

M. le Président :

S'il vous plait !

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Van Damme, plusieurs questions ont été posées et j'ai encore le loisir d'y répondre dans l'ordre que je souhaite. Vous pourrez intervenir par la suite.

M. le Président :

S'il vous plaît ! Madame Palanga, vous n'avez pas la parole, Monsieur Ikazban non plus. Pas d'aparté entre Conseillers, s'il vous plaît ! Merci.

Mme la Bourgmestre :

Je poursuis, puisque ce sont des questions qui sont posées au Collège des Bourgmestre et Echevins et j'ai répondu, Monsieur le Chef de groupe du PS, à votre intervention par rapport à l'interpellation sur le stationnement hors voirie. Monsieur le Chef de groupe du SPa fait référence à un prospectus, un dépliant d'ordre politique et non pas comme vous le signifiez, Monsieur Van Damme, une déclaration à la presse. Le document que vous montrez est un dépliant politique, un dépliant édité par un parti politique et qui n'est pas publié par la presse. La distinction à faire est quand même importante.

La question du stationnement hors voirie a été évoquée déjà à plusieurs reprises. La réponse que je vous donnerai, Monsieur Van Damme, est celle-là : ce qui sera proposé passera par la voie du Collège des Bourgmestre et Echevin et sera présenté au Conseil communal. Donc, des prises de position faites en dehors de ce Conseil communal engagent évidemment la personne qui les fait mais n'engagent pas la majorité. Mais je préciserai quand même que la question du stationnement hors voirie est importante dans le cadre du plan de stationnement et du plan de mobilité qui sera, d'ailleurs, discuté prochainement et sera présenté à la Commune. Donc, le stationnement hors voirie est un sujet qui reviendra et sur lequel nous aurons tout le loisir et la possibilité de discuter. Mais je peux vous assurer que, aujourd'hui, cette présentation que vous faites n'est pas à l'ordre du jour. Il n'y a pas donc lieu d'en discuter.

M. le Président :

Je donne la Parole à Monsieur l'Echevin Jan Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Monsieur Van Damme, en infamie, vous êtes, je crois, le champion ! Je vais donc vous laisser ça comme ça.

M. le Président :

S'il vous plaît ! Monsieur Van Damme a posé des questions et Monsieur Gypers lui répond. Il ne vous insulte pas, vous jouez avec les mots...

M. l'Echevin Gypers :

Monsieur Van Damme a été l'Echevin qui a dépensé 200.000 euros pour faire l'étude d'un parking souterrain ! Moi je vous répète qu'il y a un problème de manque de parkings, vous l'avez soulevé à maintes reprises; et je vous dis que nous négligerons aucune piste pour résoudre ce problème de parking pour les riverains et les habitants. Toutes les pistes sont ouvertes, je n'ai aucun carcan, il faut chercher et être ouvert à ce qui se fait à l'étranger et dans des pays qui sont beaucoup plus avancés que nous en la matière. C'est vers ces pistes-là qu'on s'avance.

M. le Président :

Merci. Monsieur Ikazban, vous avez été interpellé par Madame la Bourgmestre, je vous donnerai donc la parole. Mais on commence d'abord par Monsieur Van Damme.

Mme la Bourgmestre :

Mais je ne l'ai pas interpellé...

M. le Président:

Vous l'avez cité, Madame la Bourgmestre.

M. Van Damme :

Je ne vais pas injurier l'Echevin, comme il l'a fait. Je retiens deux choses : un, contrairement à votre réponse d'il y a quatre mois, Madame la Bourgmestre, vous ne répondez plus sur le fond. Vous ne dites pas si oui ou non il n'y aura pas de tour de stationnement, si vous ne défendez pas cette idée. Je constate donc que vous avez changé le fusil d'épaule et que vous ne dites plus la même chose qu'il y a quatre mois. Je constate surtout que vos collègues ECOLO et GROEN qui sont à trois dans le Collège vont éventuellement devoir accepter une tour de stationnement verte dans la Commune, c'est bien noté. Donc vous ne répondez pas à la question que je vous ai posée, ce n'est quand même pas très honnête de votre part. Je vous la repose donc encore une fois afin de vous donner une deuxième chance : est-ce que, oui ou non, vous étudiez la possibilité de construire une tour de stationnement verte à Molenbeek ? Deuxièmement, je retiens une chose beaucoup plus importante : un Echevin peut dire tout et n'importe quoi en dehors de l'enceinte du Conseil communal, dans la presse, dans une publication destinée à la population, sans que cela n'engage personne.

Mme la Bourgmestre :

Non ...

M. Van Damme :

Oui, ça l'engage, oui. Mais ça veut dire que vous pouvez dire n'importe quoi et le Collège fera le contraire ou ne fera pas. C'est donc mentir à la population. Croyez-vous que le Molenbeekois fera la distinction et saura que l'Echevin de la Mobilité, membre du VLD, dit peut-être autre chose que ce qu'il fera au Collège des Bourgmestre et Echevins? C'est honteux et scandaleux.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je constate qu'on ne répond pas aux questions qu'on a posées, on répond autre chose. Je ne savais pas qu'avec la tour de stationnement, il y avait du bac à sable, je ne me rabaisserai pas à répondre à ça, l'insulte c'est souvent l'arme du faible. Je dirai simplement que l'Echevin libéral est pour la tour de stationnement. Ce soir, il persiste et signe et le reste de la majorité est silencieux. Je considère donc que la majorité à Molenbeek travaille secrètement sur un projet de tour de stationnement verte avec des panneaux solaires et un bac à sable pour la Bourgmestre...

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Je considère que l'incident est clos.

**24. Interpellation déposée par Monsieur Dirk Berckmans concernant les subsides octroyés au FC Brussels.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Dirk Berckmans betreffende de aan FC Brussels toegekende subsidies.**

M. le Président :

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Un petit préambule pour les francophones: contrairement au collègue précédent, moi, je ne vous oblige pas à mettre les écouteurs. J'applique le R.O.I. et j'ai donc introduit l'interpellation dans les deux langues.

M. le Président :

Je vous rappelle que c'est un droit et non une obligation.

Dhr. Berckmans :

Je n'ai pas dit que j'étais obligé mais que j'ai appliqué le R.O.I.

M. le Président :

Merci.

Meneer Berckmans, er zijn al 42 seconden voorbij, maar ik ga het terug op nul zetten.

M. Berckmans :

Ok, dank u, maar ik zal binnen de voorziene tijd gedaan hebben.

De krant *La Capitale* publiceerde enkele weken geleden een artikel over de subsidies die werden toegekend aan FC Brussels. In het artikel staat te lezen dat de gemeente een onderzoek heeft gevoerd naar de aanwending van die subsidie. Dit onderzoek wijst uit dat er geen bewijsstukken zijn voor de aanwending van de subsidies ten belope van 2 miljoen euros. Ik zou graag de volgende vraag stellen: het zijn dus subsidies van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, die sinds 2006 werden toegekend aan de voetbalclub. De gemeente heeft het mandaat gekregen om daarover onderzoek te voeren, meer bepaald naar de aanwending van de subsidies. Eerste puntje A) Was het onderzoek reeds volledig beëindigd op het moment dat het vermelde artikel werd gepubliceerd in de pers? B) Ik was zeer verbaasd, toen het artikel verscheen, dat er geen enkele reactie was van het College van Burgemeester en Schepenen. Misschien is het gepubliceerd zonder dat het Schepencollege het wilde, ik weet het niet. Kan het College op dit moment een volledige uitleg en duiding geven over de resultaten van het onderzoek, niet alleen bij de in de pers gepubliceerde cijfers, maar bij de volledige resultaten van het onderzoek. C) Kunnen de gemeenteraadsleden kennisnemen van de volledige resultaten van het onderzoek en dus het volledige dossier consulteren? D) Welke concrete gevolgen zullen aan de resultaten van dit onderzoek worden gegeven en binnen welke termijn zal dit gebeuren?

Tweede punt van de interpellatie: tijdens een vorige interpellatie in de maand februari over de jeugdvoetbalschool van Molenbeek VZW, had ik verwezen naar een interview met de

heer Ahmed El Khannouss, de schepen van sport, dat eerder ook was gepubliceerd in de krant *La Capitale*, dus wanneer er een keuze moet gemaakt worden tussen de jeugdvoetbalscholen een club die de Machtens gebruikt, in die zin dat deze club ook haar stamnummer laat gebruiken door de jeugdvoetbalschool. Ik deelde op dat moment, en ik deel vandaag nog steeds de bezorgdheid van de schepen, omdat ik ervan overtuigd ben dat de vermelde sportschool een waardevolle vrijetijdsbesteding beidt aan honderden jongeren van Molenbeek en elders.

Dus als men enerzijds rekening houdt met de resultaten van het vermelde onderzoek en anderzijds – gelet op het feit dat de jeugdvoetbalschool van Molenbeek VZW hetzelfde stamnummer gebruikt als de voetbalploeg die momenteel in de Machtens speelt met FC Brussels RWDM – herhaal ik vandaag mijn vraag: zijn er nog steeds voldoende waarborgen in het algemeen voor het voortbestaan van de jeugdvoetbalschool, en in het bijzonder voor de verdere toekomstige werkingen van inzonderheid gedurende het volgende voetbalseizoen dat binnenkort van start gaat?

Ik dank u.

M. le Président :

Dank u, Mijnheer Berckmans. Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je suis intervenu lors d'un précédent Conseil communal et au niveau du FDF nous sommes également intervenus à la COCOF et au Parlement bruxellois pour que la situation s'éclaircisse. Et en complément de l'intervention de Monsieur Berckmans, j'ai appris lors d'une interpellation au Parlement bruxellois qu'il y avait déjà une première réunion entre les représentants de la Commune et ceux de la Région. Je suppose que c'était le Comité de pilotage qui s'était réuni. A ce propos, le Ministre Vanhengel a déclaré, en réponse à une interpellation, que des questions, suite à une première analyse, restaient pendantes, notamment au sujet du montant important de deux millions d'euros qui concernerait les infrastructures molenbeekoises du stade Edmond Machtens. Par rapport à ça, il indique qu'une nouvelle réunion du Comité de pilotage serait prévue, réunion à laquelle, non pas les membres du Conseil communal, (en lisant cela, je me suis dit: « *c'est bien, on sera conviés!* »), mais les membres du Collège qui, je pense, seront conviés. J'aurais voulu donc savoir si, d'une part, cette réunion avait eu lieu. Quel en est alors le résultat, quelles en sont les conclusions? D'autre part, - car c'est une chose qui tient à cœur ici tous les membres du Conseil, - nous avons l'Ecole de jeunes, une école de qualité, qui doit vivre, avoir une vitrine via le club de deuxième division appelé à évoluer en première division et qui pourra donc assurer la meilleure publicité possible pour Molenbeek, pour le sport. Et je suis inquiet, au cas où les montants ne seraient pas justifiés, quant aux conséquences sur le propriétaire du club. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Monsieur l'Echevin, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Avant d'essayer de répondre à l'ensemble des questions des interpellants, je tiens à dire un mot. Vous m'en excuserez, Monsieur le Président, mais j'ose espérer pour les personnes qui pratiquent le Ramadan, que ce mois qui est évidemment un mois d'abstinence alimentaire, un mois de bonté, soit aussi un mois d'abstinence de conneries pour certains, parce que j'ai entendu tout à l'heure des

grossièretés qui m'ont fait rire dans un premier temps mais qui, aussi, m'ont fait bondir car je n'accepte pas et ne valide pas la mauvaise foi.

Pour en revenir à notre interpellation, je voudrais vous dire simplement, Monsieur Berckmans, que lors de votre dernière interpellation, j'avais précisé que le Collège avait été mandaté par la Région pour vérifier l'utilisation des subsides octroyés au FC Brussels depuis 2006 - pour un montant, je tiens à le rappeler, de plus de 3.250.000 euros qui concernait essentiellement de l'investissement dans les infrastructures. Une équipe composée du service des sports, du service juridique et du service des Propriétés communales a été mise sur pied au sein de la Commune. Et, comme par enchantement, nous avons reçu, de la part de Monsieur Vermeersch, une farde qui contient toute une série de documents reprenant tous les justificatifs concernant les travaux qui auraient été - vous constaterez que je parle au conditionnel - effectués pour les infrastructures du stade Machtens. A l'analyse de ceux-ci, - et je ne vais pas rentrer dans les détails -, parce que, pour anticiper ma réponse à Monsieur Vossaert, nous avons une réunion lundi prochain avec le Comité de suivi et je suppose que l'ensemble de ses membres seront présents pour arrêter une position Commune et voir ce que nous allons faire suite aux différents constats qui ont été faits. Je tiens ici à tirer la sonnette d'alarme parce qu'il y a des signaux qui tendent à démontrer que la Région, tout doucement, enverrait la responsabilité vers la Commune et plus particulièrement vers le Collège précédent et ses membres qui étaient en charge de ces matières dont l'Echevin des Sports et l'Echevin des Travaux publics. Et je souhaiterais, ici, parler en quelques mots, des constats qui ont été faits. Au vu des documents qui nous ont été remis, sachez que la situation est beaucoup plus grave que ce qu'on pouvait imaginer au début. Nous avons, par exemple, des travaux qui ont été effectués en 2007 mais qui ont été facturés en 2012. Nous avons comme ça, et c'est reconnu par écrit de la part de Monsieur Vermeersch, des montants qu'il s'est octroyés depuis 2006; il s'est octroyé pour l'équipe réserve un montant de l'ordre de 750.000 euros pour le fonctionnement de cette équipe alors que les conventions sont très claires là-dessus : ce sont des sommes qui sont destinées essentiellement aux investissements dans les infrastructures. Ce sont des explications qui n'ont ni queue ni tête - je ne vais pas rappeler l'épisode des pylônes d'éclairage. Enfin, les constats sont alarmants. Par rapport aux conclusions de ces différentes analyses, je tiens ici à dire publiquement que le travail effectué par ce groupe de personnes a été salué par le cabinet du Ministre Vanhengel, car ça été fait avec un grand professionnalisme et une grande précision. Sachez que ce n'est pas nous qui avons communiqué ce fameux article paru dans la presse. C'est pour ça que vous ne trouverez pas la position du Collège dans la presse, parce qu'il y a eu malheureusement une fuite. Mais effectivement il y a un problème qui concerne une somme qui avoisine les deux millions d'euros. Nous avons fait part au Ministre Vanengel ainsi qu'aux membres de la Commission de suivi dont Monsieur Rudy Vervoort, Président de la Région bruxelloise des conclusions de nos différentes analyses. Nous sommes convoqués lundi prochain à une réunion pour arrêter une position. Bien sûr, je reviendrai vers vous lors du prochain Conseil communal pour vous faire part des décisions de la Région évidemment, mais surtout du Collège, par rapport aux irrégularités qui ont été constatées.

Concernant votre inquiétude par rapport à l'avenir de l'Ecole de foot, je reste évidemment sur la même position, à savoir que mon objectif est que cette école de foot qui, je le rappelle, a plus de 600 jeunes inscrits, puisse continuer à fonctionner le plus longtemps possible. Nous dépendons du matricule du FC Brussels évidemment, mais je ne suis pas dans le secret des dieux et c'est un grand point d'interrogation quant à savoir ce qu'il adviendra du FC Brussels et ce que sera la position de la Région par rapport à ces différents constats. Il est tout à fait normal, je pense, et contrairement à ce que certains ont été diffuser dans la presse et les réseaux sociaux en affirmant qu'on a voulu tuer le football molenbeekois, moi, j'exige plus de transparence sur l'utilisation des deniers publics. Il n'est pas normal qu'on ait attribué 3.250.000 euros à un responsable de club, qu'il soit en deuxième ou en première division, sans que les pouvoirs publics n'aient pu contrôler

l'utilisation de cet argent. Je suis désolé de vous le dire, j'entends ici dans ce Conseil tout le monde qui se plaint du fait qu'on n'a pas assez d'argent, pas assez de moyens pour l'enseignement et, d'un autre côté, on assiste à une gabegie, à une distribution des deniers publics sans qu'on s'en inquiète. Et à aucun moment je ne remets en cause l'utilité d'investir dans les infrastructures communales. Je suis très clair là-dessus, il faut continuer à investir mais, désolé, nous sommes ici responsables de l'utilisation des deniers publics et là je rejoins toutes les préoccupations d'un certain nombre de Conseillers qui sont exigeants par rapport à ces matières-là. Et c'est vrai que les années précédentes, nous avons géré ça avec une certaine légèreté. J'ai sous les yeux une interview de notre ancien Bourgmestre qui dit clairement qu'il n'était pas en charge des sports et des travaux publics durant cette législature qui se termine. Donc, quelque part, il dit qu'il n'était pas au courant et qu'il n'était pas en charge de ces compétences. Donc je crois - et c'est ce que j'ai entendu lors de cette réunion avec le Comité de suivi que vous avez, Monsieur Vossaert, évoquée. On nous a reprochés en tant que bons pères de familles entre guillemets de ne pas nous s'inquiéter des travaux qui étaient effectués chez nous. Ce que je partage, car le jour où vous faites venir des corps de métier chez vous pour y effectuer des travaux, il est à espérer tout de même que vous y faites attention. Vous n'allez pas leur donner la clé, les laisser faire à leur guise et les payer par la suite. C'est vrai qu'ici il n'y a pas eu de suivi sérieux durant ces années, il faut le reconnaître. Ceci dit, il ne faut pas non plus que la Région s' imagine qu'elle va se dégager avec facilité de ses responsabilités. La convention est très claire : l'instance qui est chargée du suivi de l'utilisation de ces deniers est le Comité de suivi qui était à l'époque présidé par Charles Piquet. C'est écrit noir sur blanc dans les conventions et je crois qu'il faut ramener les choses à leurs justes proportions; mais nous avons aussi, je pense, au sein du Collège de la présente législature une grande responsabilité. Merci de votre écoute.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Ik dank de schepen voor zijn uitleg en voor zijn duidelijke standpunt. Je remercie l'Echevin pour son exposé et pour sa position claire. Als ik nu hoor dat er nog geen zekerheid is in verband met de club die op de Machtens zal zijn voor het volgende seizoen, daarbij aansluitend het feit dat de jeugdverbondschool het stamnummer van die club gebruikt, is er genoeg garantie dat de jeugdverbondschool volgend seizoen zal kunnen spelen?

J'entends que le club en question va utiliser la saison suivante le stade Machtens et compte tenu du fait que l'école de formation des jeunes de Molenbeek est tributaire du matricule de ce club qui évolue au Machtens, ma question est de savoir s'il y a assez de garanties pour que l'école de foot des jeunes continue à faire ses compétitions et continue à utiliser ce matricule l'année suivante. Merci.

M. le Président :

Dank u. Monsieur l'Echevin, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président, merci Monsieur Berckmans. La licence a été octroyée au FC Brussels. Ils vont donc pouvoir jouer. Nous sommes en train de travailler sur une convention d'occupation qui va être extrêmement draconienne en matière d'occupation des infrastructures. Je tiens ici à dire, d'emblée, qu'il n'y aura pas, comme par le passé, la liberté de jouir de l'ensemble des infrastructures, parce que, à un moment donné, il se considérerait comme le propriétaire des lieux. Ce ne sera plus d'actualité. Il va occuper effectivement le

terrain qu'il va utiliser pour ses matches et les entraînements ainsi que les vestiaires auxquels il a droit. Il est clair que le Collège, la Commune, a décidé de se réapproprier les lieux. Cela va se faire dans le cadre d'une convention qui est très claire sur ses droits et ses devoirs, sur ce à quoi il va devoir s'engager. Et je dirai, - à titre personnel et c'est partagé par l'ensemble du Collège -, qu'il va devoir s'y tenir. Donc, il n'est plus question qu'il ait, comme par le passé, la liberté absolue et qu'il se comporte comme le propriétaire des lieux. Nous avons ici, étant donné que la licence lui a été octroyée, la garantie que nous allons pouvoir continuer à jouer mais je ne préjuge évidemment pas de la décision de la Région quant à la suite qui va être donnée. Si j'étais le décideur, permettez-moi quand même de faire en sorte, sur base des constatations, d'informer qui de droit pour obtenir des réponses à nos questions qui, je peux vous le dire, sont nombreuses par rapport à l'utilisation des deniers publics.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin. L'incident est clos ?

M. Berckmans :

Ik heb nog een kleine vraag; je le dis en français : est-ce que l'école des jeunes peut continuer la saison prochaine ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Absolument !

M. Berckmans :

Merci.

M. le Président :

Merci. L'incident est clos. Nous passons au point suivant :

**25. Interpellation déposée par Monsieur Dirk Berckmans concernant la politique de la Commune à propos du parking sauvage à Molenbeek-Saint-Jean.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Dirk Berckmans betreffende het beleid van de Gemeente ten aanzien van sluijkparkeren, dubbel parkeren e.d.**

M. le Président :

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Zoals schepen Gypers het me daarnet bevestigd heeft, had ik opgeschreven dat we een gemeentelijk parkeerbeleid hadden goedgekeurd, maar mijn vraag is: een eerste punt, ik ga het een beetje inkorten, dus ik ga een beetje improviseren. Ik denk dat iedereen gezien heeft waarover het gaat. Er zijn eigenlijk twee punten wat het parkeren betreft: een eerste punt, er wordt op verschillende plaatsen geparkeerd, waar men niet mag. Er zijn verschillende foto's in de pers verschenen van iemand die blijkbaar in de buurt van een fietspad woont tussen de Nijverheidskaai en het Kanaal, waarop men ziet dat er allerlei voertuigen op dat fietspad parkeren, gaande van vrachtwagens tot personenwagens, die zelfs eventjes aangesproken worden door de politie en die dan blijven staan, tot tenslotte een kleine bestelwagen van de gemeente. Een tweede

aspect is – pour la petite histoire – dat kleine voetpad aan de Nijverheidskaai is al voor een groot stuk beschadigd. Er zijn niet enkel zwarte strepen op van de banden, maar je ziet goed de beschadiging van het fietspad, TV Brussel is er ook in close up komen filmen. Dat is dus één aspect: parkeren waar het niet mag.

Het tweede aspect: ik moet er geen tekening bij maken, ik heb een foto toegevoegd aan mijn interpellatie voor degenen die niet het BO heeft kunnen consulteren – de foto zat er als bijlage bij – het gaat dus om een foto op de Gentseseesteenweg waar heel regelmatig wordt geparkeerd in dubbele file, dat gebeurt ook op de Ninoofseesteenweg en elders. Om het kort te maken, mijn eerste vraag is: moet er geen informatiecampagne komen om de weggebruikers erop te wijzen dat ze zouden moeten stoppen met dat systematisch fout parkeren, ook met dat vele dubbel parkeren. En tijdens die informatiecampagne, bijvoorbeeld gedurende drie maanden, zouden de mensen erop gewezen kunnen worden dat er bepaalde reglementen bestaan, en dat er na die drie maanden effectief kan worden opgetreden.

Een tweede punt: die informatiecampagne belet dat er af en toe wordt opgetreden, ook bij de vrachtwagen- of andere bestuurders, is de mond aan mondreclame soms de beste reclame.

En dan een derde puntje, maar dat is al een beetje gedateerd gezien het punt van het gewestelijk parkeerbeleidsplan, ik stel mij de vraag of het opportuun zou zijn indien we de voorbij twee punten ook hadden opgenomen in het advies van de gemeente over het gemeentelijk parkeerbeleidsplan.

Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Merci Monsieur Berckmans pour votre interpellation qui comporte également des aspects qui relèvent du Conseil de Police et qu'on ne peut donc pas développer ici au Conseil communal. Je voudrais quand même préciser que la police est tout à fait active par rapport à la sécurité routière, qu'il y a de nombreuses amendes qui sont dressées quand il y a des infractions notamment par rapport au stationnement sauvage et qu'il y a des actions qui sont menées, que ce soit sur la chaussée de Gand ou dans le quartier Heyvaert. D'ailleurs, à partir du mois de septembre, il y aura une collaboration entre la police de la zone Bruxelles-Ouest et la police de la zone Midi. Dans ses priorités, il y a évidemment la sécurité routière et la question du stationnement.

Pour le reste, au niveau de la Commune, nous avons le Règlement Général de Police qui prévoit également la possibilité de pouvoir dresser des amendes administratives à l'encontre des personnes qui contreviennent aux règles de stationnement et qui entravent les passages pour piétons ou pour vélos. Nous souhaitons justement faire en sorte que, tant les gardiens de la paix que les agents sanctionneurs, soient également plus actifs en matière de sanctions, amendes et PV qui peuvent être dressés. D'ailleurs, nous avons aujourd'hui une vingtaine de gardiens de la paix qui, après une formation, peuvent être des agents sanctionneurs. Nous avons aussi les agents de la cellule des incivilités, les stewards. Tous ces agents sont formés ou doivent parfaire leur formation pour qu'ils puissent intervenir via les amendes administratives par rapport à toutes ces incivilités et infractions au code de la route qui peuvent être sanctionnées administrativement, qu'il s'agisse de stationnement gênant ou d'autres incivilités telles que la malpropreté. Des actions beaucoup plus fortes seront lancées

par la Commune à l'encontre de comportements non règlementaires de conducteurs, de citoyens, d'habitants ou de personnes se trouvant sur le territoire de notre Commune.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. Ik geef het woord aan Mijnheer de Schepen.

M. de Schepen Gypers :

Mijnheer Berckmans, dus het is wel zo dat we een campagne zouden kunnen lanceren voor het sanctioneren van het fout parkeren, maar ik denk eerlijk gezegd dat iedereen weet wat aan het fout parkeren verbonden is. Ik denk dat als we niet moeten gaan doen alsof ze het niet weten, ik denk dat we nu gewoon moeten sanctioneren, PV's uitdelen en, indien mogelijk, de wagens wegtrekken. We hebben hier een materie die de wegcode behelst. Dat is politieel tussenkomen, en dat is een federale materie. Zoals de Burgemeester juist gezegd heeft, wat wij wel doen, is de mensen door middel van administratieve boetes sanctioneren als ze op de stoep staan of als ze op het zebrapad staan. Maar nogmaals, ik heb het daarstraks ook gezegd, er zijn er veel die gewoon het PV betalen en het gewoon blijven doen; daarom denk ik dat er een algemene reflectie moet komen over de manier van het handelen van die mensen. Het is ook een groot probleem dat er te weinig parkeerplaatsen zijn in Molenbeek, en dat hebben we daarstraks aangehaald. Het is een situatie die niet nieuw is, maar mensen sanctioneren terwijl er geen plaatsen zijn, dat wekt natuurlijk wrevel van de bewoners. Ik denk dat dit ook een probleem is dat we zullen moeten goed uitspitten voordat we er met de grote hamer inslaan en dat we zeggen dat we iedereen gaan sanctioneren, terwijl er geen plaatsen zijn.

Een ander element daarin is dat we binnenkort gaan voorkomen met het mobiliteitsplan van Molenbeek, waar we een gans pak oplossingen of aanwijzingen voor die oplossingen naar voren gaan brengen, en dat zou een werktuig zijn om iets aan dat probleem te doen.

Bedankt.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer de Schepen. Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Wat de politiebevoegdheid betreft, begrijp ik het. Ik had aan mijn goede buur, Mijnheer Youssef gevraagd om aan de politieraad een vraag te stellen, maar het was te laat om ze in te dienen op de laatste vergadering.

Mijnheer de schepen, ik begrijp wat u zegt, zoals u daarstraks heeft gezegd met die vrachtwagens, ze trekken zich niets aan van een boete van 50 of 40 euro, maar het gaat ook over personenwagens ...

M. le Président :

S'il vous plait, un peu de respect pour celui qui parle !

M. Berckmans :

Het gaat ook over personenwagens en ik denk dat zij daar niet zo licht mee omspringen. Wat de specifieke situatie daar betreft, is het niet normaal dat er geen scheiding

is tussen het fietspad en de straat. Dat er een opening is waar de vrachtwagens kunnen manoeuvreren, akkoord, maar dat het zo groot is dat de vrachtwagens er kunnen parkeren!

Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

L'incident est clos. Nous passons au point suivant.

**26. Motion déposée par Madame Khadija Tamditi, Monsieur Luc Léonard et Monsieur Youssef Lakhroufi en faveur d'un Réseau express bruxellois (REB).
Motie ingediend door Mevrouw Khadija Tamditi, Mijnheer Luc Léonard en Mijnheer Youssef Lakhroufi ten gunste van een Brussels Expresnet (BEN).**

M. le Président :

Sur base de ce que j'ai entendu là, tout de suite, un groupe de travail entre les Chefs de groupe des fractions se réunira pour finaliser un texte qui pourra être accepté par tout le monde. Monsieur Léonard, vous êtes en charge d'organiser cette réunion ?

M. Léonard :

Oui, d'accord, je prendrai contact avec les autres Chefs de groupe. On verra ça en fonction des horaires d'été.

*Le point est reporté à une prochaine réunion. Un groupe de travail sera créé
Het punt wordt verdaagd naar een volgende vergadering. Er zal een werkgroep gevormd worden.*

M. le Président :

Merci beaucoup. Ceci termine la séance publique. Et dans cinq minutes nous entamerons la séance à huis clos.

*La séance est clôturée à 23 heures 30.
De zitting is om 23 uur 30 opgeheven.*